

VIII

COMPTES DES MISEURS DE LA VILLE DE QUIMPER

EN FONCTION PENDANT LES ANNÉES 1594, 1596 et 1597,

A L'ÉPOQUE DE LA LIGUE EN BRETAGNE

Relevés par le Commandant FATY (1).

Les documents relatifs aux événements de la Ligue en Bretagne, surtout ceux qui concernent la ville de Quimper, sont excessivement rares; très-peu sont parvenus jusqu'à nous, et c'est toujours aux Mémoires du chanoine Moreau qu'il faut s'adresser pour en connaître quelques épisodes, malheureusement incomplets. Aussi, doit-on saisir avec empressement les renseignements qui peuvent jeter quelque lumière sur cette époque mémorable, qui vit notre province écrasée et pour ainsi dire ruinée, dans cette terrible lutte occasionnée par nos discordes intestines.

Notre obligé confrère M. Luzel, archiviste du Finistère, ayant bien voulu nous communiquer trois cahiers où sont inscrits les comptes des miseurs de Quimper (2), pendant les années 1594, 1596 et 1597, nous allons les examiner et faire part à notre Société des recherches qui peuvent l'intéresser.

Les anciens titres relatifs au budget de notre ville sont peu nombreux; cependant, une annotation inscrite

(1) Notice lue dans la séance du 26 février 1885.

(2) Le miseur d'une ville était un fonctionnaire chargé de recueillir les recettes municipales et de solder les dépenses de la cité; l'étymologie de ce nom vient de *mise*, vieux mot qui signifie *dépense d'un compte*; miseur désignait donc une personne chargée de la dépense. Quant à la recette, on la nommait, en terme de comptabilité, *remise d'un compte*. Aujourd'hui, les comptables qui remplissent ces fonctions, portent généralement le titre de receveur.

sur une feuille de garde nous apprend que, jusqu'à une certaine époque, on les recueillait avec soin; elle mentionne les comptes de 1475 à 1616 réunis en une seule liasse. Mais, au XVIII^e siècle, une personne, qui était probablement chargée de la conservation des archives, ajouta et écrivit au-dessous de leur énumération : *ces comptes n'ont rien de remarquable*; malencontreuse idée qui fut la cause de la déplorable destruction du plus grand nombre d'entr' eux et notamment des plus anciens.

Les comptes que nous compulsions sont fournis avec un luxe de détails qui, de nos jours, seraient trouvés excessifs; pour notre part, nous aurions mauvaise grâce d'adresser ce reproche aux honnêtes gens qui les ont établis, car c'est précisément ce soin des petites choses qui nous a permis de constituer ce court historique.

1594.

Compte de feu M^{re} ROLLAND LE DENIC, commencé le premier janvier 1594 et fini le 31 décembre de la dite année. Ce compte fut présenté le 15 avril 1606 à la Cour des Comptes de Bretagne, par M^{re} Rolland, prevost tuteur des enfants du défunt. Voici quels étaient les articles les plus importants des recettes :

RECETTES.

RECETTES ORDINAIRES

Deniers communs et d'octroi . . .	645 ¹ » ^s
Taille du mois de janvier	551 05
Taille du mois de mai	58 04
Pavage (1) et Yssue de la ville . . .	219 »
<i>A reporter.</i>	1.473 ¹ 09 ^s

(1) Le pavage était un droit qui se prélevait sur certaines denrées, à la sortie des villes.

<i>Report.</i>	1.473 ¹ 09 ^s .
Devoir de 30 sous par tonneau de vin (1).	1.708 10
Devoir de 40 sous par tonneau de vin (2).	3.575 »
Total des recettes ordinaires	6.756 ¹ 19 ^s .

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Devoirs du Papegaut (3).	606 ¹ » ^s
Remboursement de dépenses non effectuées	920 »
Somme provenant de la pancarte de l'année 1593	1.500 »
Reliquats et produit d'autres re- cettes afférentes aux exercices précédents, dépenses non justi- fiées reprises en recette.	6.899 »
Total des recettes extraordin ^{res}	9.925 ¹ » ^s

EMPRUNTS

Emprunt pour satisfaire à qu'on avait promis au sieur Dom. Jouan, colonel de l'armée Es- paguole	7.200 ¹ » ^s
Emprunt pour l'armée du duc d'Aumont	33.000 »
Total des emprunts.	40.200 ¹ » ^s
Montant de toutes les recettes.	56.881 ¹ 19 ^s

(1) Ce devoir ou impôt de 30 sous par tonneau de vin était très-ancien, il avait été octroyé par le roi, peu de temps après la réunion de la Bretagne à la France.

(2) Ce devoir avait été autorisé par le duc de Mercœur, non seulement sur les vins, mais il imposait encore par millier de fer 20 sous; 10 sous par muid de sel et 20 sous par tonneau de blé, froment et seigle, pour *subvenir aux fortifications et autres affaires communes de la ville.*

(3) Pendant la Ligue, les exercices du Papegaut furent suspendus; les gratifications accordées aux vainqueurs furent attribuées aux travaux de défense de la ville.

Somme qui représenterait de nos jours une valeur de plus de 280,000 francs, somme énorme, à une époque surtout où le pays était déjà ruiné et privé des ressources qu'il puisait dans son commerce, autrefois florissant, et dans l'agriculture, alors insuffisante pour l'alimentation de la province. Sans compter les dépenses que réclamait la sûreté de la ville, il fallait subvenir, non-seulement aux exigences des troupes alliées et nationales, mais encore satisfaire aux réquisitions des bandes ennemies, qui rançonnaient sans pitié une contrée dévastée par les misères de la guerre et par la famine. Nous ne nous étendrons pas davantage sur cette déplorable situation, dont le chanoine Moreau et ses contemporains nous ont laissé un tableau si horrible et si saisissant.

Au nombre des articles de recette, nous avons mentionné deux emprunts ; nous allons indiquer dans quelles circonstances ils ont été effectués.

Le premier fut contracté par les habitants de Quimper, « pour satisfaire à ce qu'ilz avoient promys fournir au sieur Dom Jouan de Laquila, (d'Aquila) colonel de l'armée espagnole. » (1) — Les ravages et pilleries de cette armée n'étant retenus par aucun frein, le soldat non-seulement volait et maltraitait l'habitant, mais encore il dévorait le peu de vivres qu'il possédait ; enfin, d'après une vieille expression militaire, il vivait largement sur le dos du paysan. Dans le but d'arrêter ces violences, les bourgeois de Quimper, de concert avec ceux des juridictions de Concarneau-Fouesnant et Rosporden, Châteaulin, Carhaix et autres localités, résolurent de s'entendre pour obtenir du colonel espagnol la cessation de ces excès, et lui promirent une somme de 15,000 livres, sur laquelle la ville de Quimper contribua

(1) Nous prévenons que nous avons reproduit les noms propres mentionnés dans le manuscrit, tels qu'ils ont été écrits par le comptable.

pour 7,200^l. Mais nous verrons dans la suite que ce don octroyé à titre gracieux ne produisit guère de résultat, pas plus que les nombreux cadeaux en nature qui furent adressés par la communauté de la ville au colonel espagnol.

Voici le motif rapporté par le comptable au sujet du second emprunt, effectué sur la demande du maréchal d'Aumont, le vainqueur du colonel Dom Jouan d'Aquila. — « Le comptable remontre que : en ladicte année 1594, deffunct Monseigneur le Mareschal Daumont, lieutenant du Roy en ses armées et pays de Bretagne, fist entendre aux bourgeois et habitans de la dicte ville que le long siège et fatigue que la dicte armée auroit souffert au fort de Crauson, par auparavant, occupé par les Espagnols, l'auroit rendue en telle nécessité, par la faulte qui se seroit trouvée des deniers destinez à l'entretienement d'icelle, qu'il estoit de tout impossible de la remestre en estat et empescher les ravaiges que faisoient sur le plat pays les gens de guerre de la dicte armée. Pour empescher telle oppression, il auroit advisé recourir promptement sur les serviteurs de Sa Majesté la somme de XI. M. escuz, par forme de prest et paiement. » etc. (1).

Le contrat, daté du 14 octobre 1594, signé du duc d'Aumont, stipule en outre qu'intérêts et principal seraient remboursés, en l'espace de sept mois. Les frais de ce contrat s'élevèrent à 10 l. 10 s. (52 fr. 50 c.)

Une commission, dont faisaient partie les bourgeois Mery Girondeau (2), Jean Furic et Sébastien Dubuc, fut instituée pour réaliser cet emprunt, qui ne s'effectua qu'avec beau-

(1) Ici le comptable coinmet une confusion ; il est plus exact dans un autre article relatif à cet emprunt, qui fut imposé par le maréchal d'Aumont, immédiatement après la capitulation de la ville de Quimper, dans le but d'assiéger le fort de Crozon et de combattre vigoureusement l'armée espagnole.

(2) Mery Girondeau était receveur de la Pancarte de Quimper.

coup de difficultés. Les habitants n'y purent contribuer que pour 24,000 livres, « ne pouvant trouver d'avantage, » et l'on dut s'adresser, pour le parfaire, à Monsieur de Sourdéac, gouverneur de Brest, qui avança 9,000 livres, moyennant intérêt. Ce gouverneur, voulant garder l'anonyme, pour des motifs restés inconnus, opéra ce placement sous le nom de Mery Girondeau. Du 25 octobre au 14 décembre, les commissaires versèrent, en quatre fractions, le montant des 33,000 livres, entre les mains du sieur Hus de la Bouche-tière, trésorier des États de Bretagne. Les souscripteurs, d'après les conditions, touchèrent un intérêt de 8 0/0 par an, intérêt qui leur fut payé dans la suite par les États de Bretagne, qui prirent cet emprunt à leur compte.

Ainsi, le total de la recette de 1594,	
s'éleva à	56.881 ¹ 19 ^s » ^d
Les dépenses de cette année montè-	
rent à.	57.917 10 6

La mise ou la dépense excède la	
recette de	1.035 ¹ 11 ^s 6 ^d

que la ville remboursa aux héritiers Le Denic, en exécution d'une ordonnance de la Cour datée du 17 mai 1613, à la suite de l'apurement de ce compte, c'est-à-dire 19 ans après l'exercice 1594. Cette tardive restitution n'eut lieu qu'après bien des débats et la production de nombreuses pièces, qui vinrent affirmer la réalité des dépenses contestées au défunt comptable.

DÉPENSES

Nous ne pouvons énumérer ici par le menu toutes les dépenses de ce budget, qui s'élèvent à la somme de 57,917 l. 19 s. 6 d. ; ce détail serait trop long et surtout trop fastidieux ; nous nous bornerons donc à les résumer et à rapporter celles qui sont susceptibles d'un certain intérêt.

Rentes ordinaires.

Sous ce titre, le comptable déclare avoir payé 24 livres au receveur des domaines du roi, et pareille somme à Messire Charles de Lescoët, évêque de Cornouaille. C'est ce que nous appelons aujourd'hui des impôts directs ; ils étaient les seuls qui fussent dus au roi et à l'évêque de Quimper. Ces rentes étaient prélevées sur la taille du mois de mai.

Gages et salaires des officiers et commis de la ville.

Conseil. — Au nommé Denys de l'Estang, greffier du Conseil « estably durant les derniers troubles en ladicte ville », 100 livres. Ce Conseil, élu sans doute par la communauté de ville, peut être considéré comme un Conseil de défense.

Sergents du Conseil. — Aux deux sergents, pendant l'année, 33 l. 15 s.

Canonniers. — A Henry Berthou, canonnier de ladite ville, pour un an des ses gages, à 7 livres par mois, 84 livres. A Jehan Kervern, ancien canonnier, pour deux mois des ses gages, septembre et octobre, à 24 livres par mois, 84 livres. Ce Jehan Kervern fut appelé comme auxiliaire, à l'époque du siège de Quimper par le maréchal d'Aumont.

Au moyen-âge, et longtemps après, les villes fortifiées entretenaient des canonniers. Un seul suffisait ordinairement pour le service de leur artillerie ; ses principales fonctions consistaient à connaître la fabrication de la poudre, surtout du pulverin servant d'amorce ; à confectionner les gargousses destinées aux pièces de canon, qui étaient alors d'un calibre irrégulier, chacune d'elles ayant sa charge et son projectile particulier. Quand on établissait une batterie, on lui donnait quelques aides, mais, il devait surveiller le chargement, pointer et mettre le feu. Son habileté était ordi-

nairement le résultat de l'expérience et de la pratique. Quant à son savoir, il se bornait à posséder quelques formules pour la fabrication et le dosage des munitions, la confection des pétards et des mèches. Ce n'était certainement pas dans des traités d'artillerie que la plupart d'entre eux puisaient ces connaissances, entre autres les canoniers de Quimper, Berthou et Keryvern, qui ne savaient pas lire et qui ne purent signer la quittance de leurs gages.

Tambour de ville. — Henry Helloret, tambour de ville de Quimper, à raison de six livres par mois, reçut la somme de 72 livres, pour l'année 1594. Le comptable nous apprend qu'il signa lui-même sa quittance.

Sonneur de cloche de l'église Saint-Corentin. Jacques Vallet toucha 108 sous, pour « avoir sonné la campane lors des congrégations et assemblées générales de ladite ville, en nombre de dix huit, à raison de six sols chacune, comme il appert de son certificat signé de luy. » Ainsi, ce fonctionnaire savait aussi signer.

C'était donc une somme totale de 340 l. 3 s. octroyée aux employés de la ville, ou 1,700 fr. 75 c. de nos jours. Aujourd'hui, Quimper ne s'en tire pas à si bon marché.

Payements aux gens de guerre.

Aux quatre capitaines Desrochers, Desforges, de Lestang et Villegueury, commandant quatre compagnies du régiment du comte de La Maignane, pour somme promise par les gens du Conseil, d'après leur ordonnance du 12 février 1594, 1335 livres. — Les quittances signées par les capitaines susnommés ne furent pas admises par la Commission. Voici pour quel motif : « Parce que le sieur comte de La Maignane auroit reçu déjà en plus la somme de 149 escuz ainsi qu'un certain nombre de foing, paille et avoine, montant à la somme de 1872 escuz ; les quatre quittances ren-

dues audict comptable pour se pourvoir ainsi qu'il vaira l'avoir affaire. »

Nous ne savons si dans la suite Le Denic parvint à rentrer dans ses fonds. Cette réquisition avait été exigée, en 1593, par La Maignane qui, à cette époque, *pressurait le pays bas*. C'était un terrible chef de bande qui, grâce à l'intervention du baron de Molac, en 1586, avait évité la potence et sortit de la Bastille, où il était détenu depuis un an par ordre d'Henri III « pour ses voleries sur terre et sur mer. » Ce pillard sans scrupule ravagea, entre autres paroisses, celles de Châteaulin, Plomodiern, Plounévez, Quéménéven et Locronan, sous prétexte de rafraîchir ses troupes », ou, selon le récit du chanoine Moreau, « elles firent une telle cure et pillage, qu'elles ne laissoient après elles que ce qui estoit trop chaud ou trop pesant. »

Encouragé par l'impunité, La Maignane résolut de venir s'établir à Quimper et en demanda l'autorisation à l'assemblée de ville, qui, peu soucieuse de recevoir un pareil hôte, employa tous les moyens possibles pour décliner l'invitation. Les comptes de Le Denic rapportent qu'à ce sujet, les bourgeois lui écrivirent, les 1^{er} et 2 janvier, que le 2 janvier également, le Conseil « advisa et délibéra de faire entendre par remontrance à Monsieur le duc de Mercœur, gouverneur de ce pays, les oppressions et ravaiges faicts en l'esvêché de Cornouaille par plusieurs troupes y estant sous son autorité. » Et dans ce but, il lui députa Jean Rozerech, sieur de Pénanrun, conseiller au présidial de Quimper, lequel, pour ses frais de voyage, reçut la somme de cinquante écus. Le 8 janvier, M. de Mercœur, selon la supplique qui lui avait été adressée, écrivit au comte de La Maignane, alors au Faou, pour lui faire de sérieuses remontrances ; mais, elles ne produisirent aucun effet sur son subordonné, qui n'en continua pas moins ses exactions. Le Denic paya 50 sous au messenger porteur de la lettre. Le

28 janvier, le Conseil de ville délibéra de nouveau d'envoyer un habitant à Locronan, vers La Maignane, qui s'y trouvait, « pour lui remontrer les violances et ravaiges que faisoient aucuns soldats de ses troupes sur le plat pays et envyrons de la ville de Quimper, et le pryer d'y remeydier et empêcher telles pilleries. » Le nommé Calvez, qui porta la lettre où étaient exprimées ces plaintes, reçut 50 sous, et le clerc qui l'écrivit, 5 sous.

Enfin, après l'échange de plusieurs autres lettres, on parvint à traiter. Le comte de La Maignane voulut bien se retirer, sans doute après une convention qui accordait à ses capitaines cette allocation de 1,335 livres que nous avons mentionnée plus haut. Nous ferons remarquer que les dates que nous citons précisent l'époque où ces événements eurent lieu.

A M. Jacob de May, sieur de la Rivière-Brossay, gendarme de la compagnie du sieur de Montbarrot, la somme de 600 livres, par ordre de M. le Maréchal d'Aumont « pour récompense de son équipement, qu'il auroit perdu au siège mis devant Quimper par le dict Mareschal » suivant quittance du 15 octobre 1594.

Par ordonnance du Conseil du 9 août 1594, payé au sieur Dom Jouan de Laquila, colonel de l'armée espagnole, la somme de six mille livres, sur celle de 7,200 livres que la ville de Quimper s'était engagée à payer audit colonel, avec condition que son armée évacuerait le plat pays, suivant quittance du sieur Dédrano, capitaine, datée de Rosporden, le 13 août 1594.

A Miguel Ercilla, représentant Petro de Albino, trésorier de l'armée de Dom Jouan, la somme de 1,200 livres restant à payer sur celle de 7,200 livres, d'après quittance du 17 août, signée Miguel de Ercilla et Petro de Albana.

Constructions, réparations et entretien des tours, murailles, pavés, ponts, portes et barrières et autres édifices de la ville.

Ces différents travaux, mentionnés en cent trente-neuf articles, s'élevèrent à près de 2,200 livres (11,000 francs). La plupart avaient pour but de mettre en état de résistance la ville, qui s'attendait de jour en jour à être assiégée. On se préoccupa d'abord de la tour Bihan, la position la plus importante de Quimper, vers laquelle, dans les sièges précédents, l'ennemi dirigeait de préférence ses efforts. Ses défenses furent considérablement augmentées. D'après le compte du miseur, on débaya ses approches, en démolissant les murs des jardins qui l'avoisinaient, on brûla la maladrerie, nommée le Lazaron, « on perça des canonniers » et on donna plus d'élévation aux murs, qui furent consolidés. Il en coûta 240 l. 10 s. 9 d.

Nous voyons aussi que « la tour des moulins de l'esvêché, regardant sur l'estang de l'esvêché de Cornouaille » fut réédifiée ; à cette époque elle était complètement en ruine. Cette tour, par sa situation, était très-rapprochée du mont Frugy, où s'embusquaient les ennemis, qui dirigeaient de ce côté un tir continu sur le quartier de l'évêché. A son sommet, on établit une plate-forme, sur laquelle quelques pièces d'artillerie furent installées. Cette réparation s'éleva à 389 l. 12 s.

On mit aussi en bon état les portes de la ville. Celle nommée Médard exigea de sérieuses réparations ; on en augmenta aussi les défenses. Une herse, qui coûta 60 l. 8 s., fut placée « près et hors de la porte ». Au-dessus de l'édifice, on construisit une solide plate-forme pour y recevoir de l'artillerie ; une seconde herse fut encore établie à l'intérieur, sous la voûte. Tous ces travaux coûtèrent 294 l. 16 s. — Le chanoine Moreau nous dit qu'à cette époque, il existait à Quimper six portes, nommées : Bihan, Saint-Antoine, des

Regaires, du Parc-ar-Costy (ou Saint-François) de la rue Neuve et Médard. Le compte de Le Denic en mentionne deux autres, celles de Saint-Marc et de la rue Billy, auxquelles on fit quelques légères réparations. Pour la première le forgeron La Troze fournit « une barre de fer comprins le clou pour l'attacher 15 sols » ; pour l'autre, le même forgeron reçut 12 sols « pour l'avoir accoutrée ». Peut-être doit-on, voir dans le nom de ces deux portes une erreur de copiste ; ou peut-être aussi ne doit-on les considérer que comme deux simples poternes ouvrant une issue des remparts dans les fossés de la ville (1).

Les ponts de Quimper furent réparés avec soin ; on en désigne trois, le pont Fermyn (Firmin), le pont de Locmaria et celui de la rue Neuve. Ce dernier reliait deux portes, l'une près de l'évêché et l'autre, à l'entrée de la rue Neuve. Ces ponts, sur lesquels on traversait la rivière de l'Odet, étaient alors simplement construits en bois, ce qui nous est démontré par les notes du miseur, dans lesquelles il n'est question que de madriers, de planches et de barres de fer pour leurs réparations, qui s'élevèrent à environ 120 livres. Il n'y est nullement fait mention de travaux de maçonnerie.

Nous ne saurions dire si, à cette époque, toutes les rues de la ville étaient pavées ; au sujet de ce chapitre, le miseur ne dépensa que 7 l. 5 s. seulement pour « pavage autour de la porte Médard. »

(1) A ce sujet, nous émettons une troisième conjecture, qui paraît être la plus vraisemblable. Longtemps avant cette époque, certaines rues ou quartiers de Quimper étaient pourvus de portes qui, en temps de troubles, si fréquents autrefois, assuraient la sécurité de la ville. Ainsi, la rue Kéréon, depuis la cathédrale Saint-Corentin jusqu'à la place Maubert, portait anciennement le nom de Porsmen, en français Porte de pierre ; il y existait en effet un édifice de ce genre, qui la limitait à l'est. Pas loin de là, à la jonction de la rue Royale avec celle du Guéolet, s'élevait aussi une autre porte, qui a tout récemment disparu. Il est probable que ces portes Saint-Marc et Billy, mentionnées par Le Denic, appartenaient à cette catégorie de défenses intérieures.

En outre, on éleva des boulevards, des éperons et des terrassements qui, en s'ajoutant aux fortifications de la ville, la mirent en situation de pouvoir repousser toute agression et de se défendre, dans d'excellentes conditions. Des ouvrages avancés furent même établis dans les faubourgs et sur la Terre-au-Duc.

La dépense de ces différents travaux s'éleva à près de mille livres. Ils furent poussés avec activité surtout dans les mois de juillet, août et septembre, au moment où l'on prévoyait que le maréchal d'Aumont entreprendrait le siège de Quimper. On fit appel à des terrassiers de Lamballe, robustes ouvriers, qui rendirent d'excellents services, en venant en aide à la population et en se chargeant des travaux les plus pénibles. Le Denic nous a conservé le nom des membres du conseil qui ont surveillé et contrôlé l'exécution de ces différents ouvrages ; nous allons en citer quelques-uns : François Kerguélien, Jean Furic, Michel Lemarec, Allain Chevillard, Corentin Calvez, Michel Allain, Eustache Beaudouin et Hervé Pasquier.

On voit qu'à cette époque, la moyenne des salaires des charpentiers, forgerons, maçons, couvreurs était de 10 à 12 sous par jour (2 fr. 50 c. à 3 francs), des manœuvres, celle de 6 à 8 sous (1 fr. 50 c. à 2 fr.) ; quant aux terrassiers, qui étaient les plus nombreux, ils étaient payés à la tâche, comme le démontre cet article : on dépensa 72 s. 6 d. « pour gettons en plomb pour bailler et merquer (marquer) ceux qui portaient la hotte aux fortifications. »

Nous trouvons encore un article de dépense qui rappelle l'entreprise malheureuse de Lezonnet sur Quimper, en la même année. On sait que, dans cette circonstance, le sieur de Grandville, averti à temps, partit d'Hennebont avec 40 salades (1) et environ 150 arquebusiers à cheval et arriva

(1) Ces cavaliers qui tiraient leur nom d'un casque d'une forme toute

à Quimper, le 6 septembre, vers six heures du soir. Après avoir évité l'ennemi, il s'introduisit dans les douves et parvint jusqu'à la porte Saint-Antoine, qui était alors murée et qu'on démaçonna, à la hâte, le sept au matin, pour lui faciliter l'entrée de la ville. Voici ce qu'il en coûta pour effectuer ce travail : « à six maczons employez chacun une journée à démaczonner la porte Saint-Anthoine de ladicte ville, pour faire entrer en icelle le sieur de Grandville et sa compagnie et icelle porte ensuite remaczonnée la somme de 60 sols. » — Pour encourager ces ouvriers à activer leur travail « on leur bailla et fournyt 50 sols de pain et de vin » ; générosité dont le comptable ne nous donne plus un pareil exemple. En ajoutant les réparations exécutées aux ferrures, le tout monta à 7 l. 15 s.

Voici une singulière dépense, qu'on est étonné de trouver au nombre de celles qui concernent les fortifications. « Auroit ledict feu Le Denic payé à Gondefer, cordonnier, soixante-trois sols pour trois soulles accoustumées estre baillées chacun an, le jour de mardy gras, au peuple de ladicte ville. » La soulle était une boule de foin recouverte de cuir ; elle servait à un jeu qui, aujourd'hui, a presque entièrement disparu, en Bretagne. On voit qu'à cette époque, l'allocation accordée aux amusements du peuple était des plus modestes.

« Aultre despance tant pour achapt de pouldres et balles à canon, charroy et entretennement de l'artillerie, et aultres choses requis pour soutenir le siège mis devant ladicte ville par feu Monsieur le Marechal d'Aumont. »

Tel est le titre de ce chapitre, dans lequel nous apprenons quelles furent les mesures prises pour la défense de Quimper

particulière nommée salade, étaient aussi munis de fortes cuirasses. On peut les comparer à la grosse cavalerie de notre époque. Les écrivains militaires sont peu d'accord sur l'étymologie de ce nom ; quelques-uns pensent qu'il remonte aux croisades et qu'il rappelle la coiffure du sultan Saladin.

qui, sans avoir opposé une sérieuse résistance, se rendit, le 12 octobre 1594, au maréchal d'Aumont, trois jours après son arrivée devant la place, grâce à la faiblesse de la garnison et surtout aux discordes qui divisaient la population. Cependant, les habitants s'étaient imposé d'énormes sacrifices et avaient pris toutes les précautions possibles pour mettre leurs fortifications en bon état. Ils avaient songé aussi à s'approvisionner d'armes et de munitions de guerre, ce qui offrait de grandes difficultés, dans un temps où les communications étaient si difficiles. Mais, un instant, la fortune vint singulièrement les favoriser, sous ce rapport.

Un navire *flaman*, c'est ainsi qu'il est désigné par le comptable, avait été capturé à Penmarch, où il était placé sous la garde des officiers de justice de Quimper. Il était chargé d'une grande quantité « de canons, corselets, picques et autres munitions de guerre » destinés sans doute aux Royaux. Au mois de janvier, la communauté décida que Méry Girondeau, bourgeois de la ville, faisant partie du Conseil de défense, irait à Pennemarch, afin d'y prendre des dispositions pour le transport de ces armes et de ces munitions à Quimper. La somme dépensée pour cette opération s'éleva à 255 livres (1,275 francs). Elle indique l'importance de cette capture, dont nous ne connaissons pas l'énumération des différents objets qui la composaient et qui furent déposés dans les magasins de l'artillerie, alors situés sur le quai.

Au moment de l'investissement, les approvisionnements furent complétés. On acheta 170 livres de poudre fine, qui coûtèrent 144 l. 10 s. ; — 2,280 balles pour arquebuses revinrent à 277 l. 8 s. — Le forgeron La Troze fabriqua six balles d'artillerie, (six petits boulets), qui furent payées 60 sous ; elles étaient probablement destinées à un petit canon d'un calibre particulier. Ce n'était pas une opération facile ; peut-être ce forgeron fut-il guidé par le canon-

nier de la ville, Henry Berthou. On employa 247 planches de sapin pour faire des clôtures et établir des plates-formes pour l'artillerie ; cette fourniture monta à 331 l. 15 s. — Quinze hommes reçurent 9 l. 7 s. « pour mettre le canon sur les murailles ». On acheta six arquebuses à mèche, à 8 livres l'une (40 francs).

Pour cacher la vue des maisons qui avoisinaient le palais de l'évêché et qui étaient continuellement « insultées » (inquiétées) par le feu de l'ennemi, partant du mont Frugy, on plaça un rideau d'une certaine élévation sur les murailles de cette partie de la ville. Cette précaution fut également prise à l'égard d'autres murailles, qu'on ne désigne pas, mais qui, probablement, étaient celles du quartier Saint-François. Dans ce but, on acheta 19 pièces et demie de toile d'Olonne, à 12 livres ; en ajoutant les clous, les cordes, les ficelles etc. pour les coudre et les tendre, on voit que cette dépense s'éleva à 330 l. 10 s.

La ville de Quimper, défendue par une compagnie de 100 hommes, détachée du corps du duc de Mercœur, et par plus de 1,200 habitants, tous armés d'arquebuses, sous les ordres du gouverneur, le capitaine Saint-Quérec, aurait pu certainement opposer une certaine résistance ; mais, malheureusement, ses défenseurs étaient divisés en deux partis, à chaque instant prêts à en venir aux mains. Constamment en état de méfiance, se surveillant mutuellement, ils se préoccupaient moins de l'ennemi que des manœuvres de leurs adversaires politiques ; aussi, de chaque côté, pour éviter les surprises, les Ligueurs et les Royâux passèrent-ils les nuits qui précédèrent la reddition de la place à surveiller les portes et les remparts et à confectionner « des bouchons d'estoupe, de souffre et de goldron pour jeter et éclairer les murailles durant la nuit. » On en fit une énorme consommation, qui monta à 194 l. 4 s. 3 d.

Cette dépense, avec les autres frais occasionnés par le

siège portent le total de ce chapitre à 1,721 livres 18 sols 3 deniers.

Dons et gratifications accordées par la ville et communauté à plusieurs personnes « d'autorité et mérite » et pour frais d'affaires communes.

Parmi ces personnages « d'autorité et de mérite », se trouvait naturellement le terrible Don Jouan d'Aquila, commandant l'armée espagnole, en Bretagne, dont les troupes commirent tant de ravages, dans les paroisses qu'elles occupaient.

Les habitants de Quimper, dans le but d'obtenir sa bienveillance et surtout son intervention pour faire cesser ce déplorable état de choses, tout en lui adressant leurs plaintes, jugèrent à propos de lui offrir des cadeaux, dont le choix nous fait supposer que ce puissant personnage avait un goût prononcé pour les friandises. Nous ajouterons qu'à ces cadeaux on doit ajouter 7,200 livres, qu'il reçut, au mois d'août, et dont nous avons précédemment parlé. A ce sujet, voici ce que nous apprend le compte de Le Denic. — « Par ordonnance et délibération du Conseil de la ville de Quimper^{ain}, du 16 mars 1594, il auroit esté advisé de faire quelques présantz au sieur Don Jouan Laquilla, collonnel de l'armée espagnole étant lors en ce pays et ordonné au dict feu Le Denic faire la despance des dicts présantz; suivant laquelle ordonnance, il auroit envoyé audict sieur Dom Jouan : 105 livres de ressin (raisin) qu'il auroit payé la somme de 15 l. 12 s. (1). — Pour une piecze de sucre pesant 25 livres, il auroit payé 15 l. 6 s. — Payé aussi par ledict feu Le Denic, 6 l. 5 s. pour 150 livres de pruneault, à 2 s. 6 d. la livre. — Pour 500 livres de pommes doulces, 100 sols tournois, à raison de 20 sous le cent. — Pour 200 orenges,

(1) En raison de la saison, il est évident que cet envoi consistait en raisins secs.

30 sols, à raison de 15 sols le cent. — Pour des nouzelles (1) d'espaigne, paya le dict deffunct 6 livres. — Auroit encore ledict feu Le Denic payé pour quatre barilz de confitures pour présent au sieur Dom Jonan, 25 l. 10 s. — Pour 12 livres dallemandes (amandes) sans cocque, 12 livres. — Pour deux milliers dallemandes en cocque 4 l. 10 s. — Pour deux pèches à mettre lesdictes allemandes, 40 sols. — Paya en oultre le deffunct Le Denic pour quatre bouteilles de vin blanc et claiet présentées audict sieur Dom Jouan, 9 l. 12 s. Pour les bouteilles contenant le vin, payé à Yvon Certain, pinthier, 75 sols. — A Jean Moréano, qui auroit esté avecq un garson et deux chevaulx porter les dictsprésents audict sieur Dom Jouan, luy fust payé 70 sols. »

Cette libéralité ou « ces douceurs », suivant l'expression du comptable, coûtèrent à la ville, 100 l. 10 s. (550 francs de notre monnaie.)

On n'oublia pas non plus le sergent-major de l'armée espagnole (2), afin d'en obtenir les bonnes grâces — « Auroit aussi le dict deffunct payé la somme de 102 sols, pour six pots de vins et deux cens d'orenges envoyées le 28 mars par les dicts habitants audict sergent-major de l'armée espagnole. »

Le colonel Dom Jouan vint vers cette époque à Quimper; il fut logé, aux frais de la ville, chez l'hôtelière Marie Courier, qui reçut 9 livres. — Au mois d'août, nouvelle dépense de 4 l. 10 s., à l'auberge d'Ambroise Mullot. Nous voyons encore que, le 3 août, les bourgeois Méry Girondeau (3) et Robert Baudouin (4) furent députés au colonel Dom Jouan

(1) Ces nouzelles étaient probablement des noisettes.

(2) Ce grade correspond aujourd'hui à celui de chef d'état-major.

(3) Méry Girondeau était fermier du devoir ou de l'impôt sur les vins.

(4) Robert Baudouin, dit Castille, était apothicaire. C'était un ancien soldat; nous connaissons, à cette époque, deux apothicaires à Quimper, lui et Claude Paumier. A cette remarque, nous ajouterons que le chanoine Moreau, ainsi que les miseurs ne citent le nom d'aucun médecin ou chirurgien exerçant dans la ville.

par les habitants de la ville pour lui renouveler leurs doléances relativement aux rapines exercées par ses troupes. Dans cette ambassade, les présents ne furent pas oubliés ; ils consistaient en une barrique de vin de gascogne, accompagnée de quelques fruits, qui coûtèrent 55 l. 10 s. — Les bourgeois de Quimper, ceux surtout qui étaient du parti du Roi, éprouvèrent une telle joie, lorsqu'on publia la capitulation de la ville, que le même jour (12 octobre), ils s'empressèrent d'offrir un grand diner au maréchal d'Aumont ainsi qu'à ses officiers. Si nous en jugeons par la carte à payer, le festin fut des plus plantureux. Mathieu Léano, qui avait fourni le gibier et toutes les viandes, reçut 67 l. 10 s. — Le pâtissier Delye toucha 18 livres. — On paya à Yvon Certain, pour une pièce de vins rouge et pour 36 pots de vin blanc clairret, 60 livres, en tout 145 l. 10 s. (727 fr. 50 c.).

- Quelques gentilshommes, plusieurs chefs et des soldats, qui n'avaient pu trouver place au repas offert par la ville, furent traités par Allain Chevillard ; cette dépense s'éleva à 105 l. 15 s. — Enfin, le sieur Hardy, l'un des maréchaux de l'armée du Roi, reçut le même jour 600 livres, sans doute à titre de gratification et probablement aussi pour obtenir de son intervention que la population ne fût pas trop *foulée* par les gens de guerre.

On voit que Quimper faisait grandement les choses ; la ville, pendant cette année et pendant les précédentes, témoignait le même accueil aux chefs des Royaux et des Ligueurs. Probablement elle faisait contre fortune bon cœur, et par politique, prenait tous les ménagements possibles, en s'imposant de rudes charges pour obtenir de ses redoutables hôtes qu'on ne ruinât pas trop la cité, par des contributions ou des exactions, comme il était d'habitude, en ces temps de guerre civile.

Ainsi, le duc de Mercœur, l'adversaire du maréchal d'Aumont, passant à Quimper, fut logé et nourri dans une

maison particulière, aux dépens de la ville. Il ne nous a pas été possible de préciser les frais qui en résultèrent ; seulement nous voyons que le pintier Yvon Certain réclame une somme de 32 l. 15 s. « pour dommages et diminution pour la vaïsselle qu'il auroit prestée, durant le tems que Monseigneur le duc de Mercœur auroit logé en icelle maison. » — Entre autres cadeaux, sans compter quantité de fruits, on lui offrit 41 l. 10 s. de confitures fournies par l'apothicaire Claude Paumier, plus une pièce de vin, achetée 36 livres.

Quant au sieur de Goulaine, officier de l'armée de Mercœur et son représentant à Quimper, ses frais d'hôtellerie et gratifications réunis, montèrent à 600 livres « en considération des bons offices qu'il auroit rendus au bien des affaires de la ville, en laquelle il auroit empesché y avoir garnison. » — Nous pourrions encore citer de nombreuses dépenses de ce genre, mais n'insistons pas, ce serait dépasser les limites que nous nous sommes imposées ; seulement, nous terminerons en rapportant celles qui concernent le sieur de Grandville, qui vint au secours de la ville, si à propos, au moment où elle allait tomber au pouvoir de Lezonnet.

Le 7 septembre 1594, une partie de la compagnie du sieur de Grandville fut logée chez la maitresse d'hôtel Catherine Gêrault, qui reçut 63 livres pour frais de logement et nourriture ; l'autre partie, commandée par le capitaine Frac, fut hébergée par les soins d'Eustache Baudouin, bourgeois de la ville, qui dépensa 60 livres. Quant au sieur de Grandville, il vint s'installer chez Adéline Mouault, hôtesses du Lion d'or (1), avec six ou sept personnes de sa

(1) L'hôtel du Lion d'or existe toujours ; il est situé sur la place Saint-Corentin ; c'est très probablement le plus ancien de la ville. D'après le chanoine Moreau, cette hôtellerie existait alors place Médard ; le chanoine fait probablement erreur, si nous nous en rapportons à des documents contemporains.

suite ; sa dépense s'éleva à 249 l. 16 s. Ce personnage, dont on nous a laissé un portrait des plus flatteurs, qui, d'après le chanoine Moreau « estoit un gentilhomme presque encore escolier, n'ayant pas plus de vingt ans, mais plein de belles qualités, doux, humble, vaillant et courageux ; » ce personnage, ajouterons-nous, se distinguait aussi par la délicatesse de ses sentiments et par son désintéressement, exemple très rare, à cette époque, surtout chez bien des gens de guerre. Au moment de quitter son hôtesse, la dame Adéline Mouault, et en prenant congé d'elle, il voulut lui payer la dépense que lui et sa suite avaient faite, pendant les quelques jours passés dans son hôtel. Mais, aussitôt plusieurs bourgeois, qui étaient présents, s'interposèrent, prièrent le sieur de Granville de ne pas payer et la dame Mouault de ne rien recevoir de lui, assurant que la ville, en reconnaissance du service rendu par ce gentilhomme, solderait certainement cette dépense, et s'offrant de la prendre à leur compte, en cas de refus. Les choses, paraît-il, ne se passèrent pas aussi coulamment ; la ville refusa d'abord d'allouer cette somme au miseur Le Denic, qui, sans son autorisation, l'avait imprudemment avancée. Il en résulta un procès, seulement terminé au mois de janvier 1596, qui donna raison au comptable.

Suivent encore bien d'autres frais de logement et d'hôtellerie, occasionnés par les officiers et les messagers de passage en la ville de Quimper, nous en passerons le détail ; qui n'a qu'un intérêt secondaire.

Les bourgeois, qui étaient si généreux au sujet des étrangers et surtout des gens de guerre à qui ils offraient l'hospitalité, usaient également de gracieux procédés à l'égard des autorités les plus importantes de leur ville, en leur adressant des cadeaux, dans le but « d'obtenir leurs bons offices pour les affaires de la ville. » Ainsi, nous voyons que le gouverneur, le capitaine Saint-Quérec, reçut pen-

dant l'année, quatre pièces de vin de Gascogne, plus 100 livres, à titre d'indemnité de logement, dépense qui s'éleva à 283 livres (1). Le sénéchal, pour sa part, voulut bien accepter trois barriques de vin du même cru, montant à la somme de 131 l. 11 s. Le procureur du roi en reçut aussi deux, revenant à 86 l. 10 s.

Quoique la communauté de Quimper eut autorisé ces différentes allocations, nous remarquons, en marge de ces articles, une observation de la Cour des comptes, qui veut bien, pour cette fois, les admettre, en raison des circonstances et des malheurs du temps, « mais que pour ce qui concerne le sénéchal et le procureur du roi, qui ne doivent prendre aucune chose des dicts habitants, il ne soit plus, à l'avenir, procédé de la sorte. »

Citons encore cet article : dépense du prédicateur qui auroit, au dict an, presché le Carême en la ville de Quimper, 40 l. 10 s.

Enfin, ce chapitre relatif aux dons, gratifications, cadeaux « douceurs », etc., s'élève à plus de 3,500 livres.

« Fraix pour affaires et escriptures, voyages et messageries. »

C'est sous ce titre que le miseur Le Denic présente un long chapitre donnant connaissance par le « mynut » (menu) des dépenses que la ville dut solder relativement aux nombreuses affaires de différente nature occasionnées par les événements de cette époque.

Au nombre de ces affaires, il en est une surtout qui nous a paru intéressante, celle qui concerne les députés que Quimper envoya, en 1594, à Dinan, où le duc de Mercœur, chef de la Ligue en Bretagne, essaya d'y réunir un parlement pour l'opposer à celui de la province. Ce parlement

(1) Il demeurerait dans une maison située place Maubert.

éphémère a laissé peu de traces dans notre histoire; à peine en est-il fait mention.

Par ordonnance et délibération du Conseil de la ville, en date du 30 mars 1594, il fut décidé qu'on enverrait deux députés aux États, convoqués à Dinan pour le mois d'avril, par le duc de Mercœur. Allain Le Guirieux, sieur de Lesconan (1) et Pierre Guégant, bourgeois de Quimper, furent désignés pour remplir cette mission, et afin de les indemniser de leurs frais de voyage et de séjour à Dinan, il leur fut alloué une somme de 390 livres. Au moment du départ, on eut soin de leur remettre trois copies d'un mémoire relatif aux affaires de la ville, qu'ils devaient soumettre à l'assemblée; ce mémoire concernait particulièrement « certaines charges et informations faites sur le comte de la Maignane. » Les députés de Quimper se mirent aussitôt en route, voyagèrent d'abord sans incident; mais, en arrivant à Moncontour, petite ville, peu distante de Dinan, ils furent arrêtés par les royaux, qui les incarcérèrent. Cette fâcheuse nouvelle parvint bien vite à Quimper, où elle produisit la plus grande émotion, émotion d'autant plus vive qu'on ignorait le lieu de leur détention.

Aussitôt, un messenger, nommé François Tanguy, fut adressé, le 6 avril, au duc de Mercœur, qui se trouvait alors à Redon, pour lui porter une lettre « l'advertissant de la prinze des députés de la ville allant aux Estats et le supplier de pourvoir à leur délivrance. » Tanguy, pour accomplir cette mission, reçut douze livres. En même temps, on députa les sieurs de Kervallès et Jean L'honoré vers Lezonnet, qui commandait à Conq (Concarneau), pour le prier « de moyenner la liberté des deux prisonniers. » Les frais

(1) Le Guirieux, sieur de Bonescat et de Lesconan était avocat du roi au Présidial de Quimper. — Nous reviendrons plus tard sur les aventures de ces deux infortunés députés.

de voyage s'élevèrent à douze livres. Le même messenger Tanguy reçut encore douze livres, pour aller à Lesneven ; on pensait qu'il pourrait y apprendre le lieu où les députés étaient détenus.

C'est le 16 avril que l'on connut, par les députés eux-mêmes, qu'ils étaient en prison à Moncontour ; leur lettre était adressée au sénéchal et aux habitants de Quimper. Le 24, même mois, les bourgeois et habitants de la ville, assemblés en leur maison commune, délibérèrent sur la délivrance de leurs députés, « pris prisonniers de guerre à Moncontour et décidèrent que Riou Kerguelen, bourgeois d'icelle, seroit envoyé au dict Moncontour, avec mémoires, instructions et argent pour frayx de voiage. » A ce sujet, on lui remit une somme de 90 livres.

Nous ne savons quelle suite eut cette affaire, car nous voyons que, quelques jours après, les prisonniers furent transférés à Ploërmel.

Toutes ces démarches étant restées sans résultat, le 3 juillet, les habitants de Quimper tentèrent un nouvel effort, et, pour le rendre plus efficace, ils résolurent d'envoyer une ambassade imposante, tant par le nombre que par la qualité des personnes qui en faisaient partie. Elle se composait de neuf députés : les sieurs Vincent Rozerec'h (1), Pierre Jaureguy, Claude Rousseau, Yves Allanou (2), Allain Chevillard (3), Pierre Auldroict, Michel Le Marec (4), Pierre Dariette (5), et Martin de la Masse (6), à qui on accorda pleins pouvoirs. Ils furent autorisés à se rendre à Ploërmel, à Dinan et partout où leur présence serait jugée nécessaire ;

(1) Vincent Rozerec'h, sieur de Penanrum, écuyer.

(2) Yves Allanou, avocat au Présidial.

(3) Allain Chevillard, riche négociant.

(4) Michel Le Marec, sieur de Kerbasquen.

(5) Pierre Dariette, négociant marchand de fer.

(6) Martin de la Masse, contrôleur et garde de l'artillerie et des munitions de Quimper.

pour leur sécurité, on obtint des sauf-conduits signés des chefs des deux partis, et enfin, comme frais de voyage, on leur accorda 180 livres.

Le succès couronna-t-il les démarches de cette députation ? Nous en doutons, car nous voyons que, le 22 juin et le 18 juillet, les prisonniers s'adressaient encore au sénéchal et aux habitants et leur écrivaient de leur prison de Ploërmel. A leur rentrée de captivité, la ville dû certainement les indemniser des pertes qu'ils éprouvèrent. Si nous nous en rapportons à cet article de dépense, datée du mois de novembre, qui confirmerait cette assertion : « 75 livres pour deux barriques de vin de Gascoigne baillées par le dict feu Le Denic au sieur de Lesconan, l'un des députez de Quimper, pour aller aux Estats en l'année 1594, à valloir sur ce qui luy estoit due par icelle ville, tant pour recompense de partye des pertes et dommaiges par luy souffertes, ayant esté prins prisonniers. » Il est probable que l'indemnité promise figure dans les comptes de l'année suivante, que nous ne possédons pas, malheureusement.

Les habitants de Quimper, voyant leurs députés sous les verroux, et sans doute, ne se faisant pas illusion sur les difficultés qu'ils éprouveraient pour obtenir leur liberté, dès le 18 avril, dans le but de ne pas laisser leurs intérêts en souffrance devant le parlement de Dinan, décidèrent par une délibération prise en assemblée générale : « qu'au lieu et place des sieurs Allain Guirrieuc et Pierre Guégant, prins prisonniers, iceulx bourgeois auroient nommé et député M^{re} Jan Rozerec'h, sieur de Penanrun (7) et Hervé de la Raye, sieur de Kerguidu, auxquels auroit esté délibéré bailler mémoires et argent pour leur voiage. » Les nouveaux élus se mirent en route le 21 ; l'allocation qui

(7) Jean Rozerec'h était probablement le frère ou un parent de Vincent.

leur fut accordée s'éleva à 240 livres, plus d'autres menus frais, pour la conduite de leurs chevaux.

Par « messageryes » le comptable désigne les frais occasionnés par les ambassadeurs, les députés et même les plus modestes messagers chargés, par les habitants de Quimper, d'une mission près les chefs des armées amies ou ennemies, les grands personnages et les municipalités de la province. Le total de la dépense occasionnée par ces frais s'élève à un chiffre considérable. En ces temps de troubles et d'oppression, où chaque parti était tour à tour vainqueur ou vaincu, la ville faisait tous ses efforts pour éloigner les gens de guerre, que les privations, les misères de cette pénible et longue campagne et surtout leurs mœurs farouches et dégagées de tout scrupule rendaient si redoutables. Aussi les habitants ne négligeaient aucune démarche pour éviter ces hôtes dont les excès auraient infailliblement occasionné leur ruine. Ces messages avaient encore pour but de signaler aux chefs les ravages exercés par leurs soldats, soit dans les environs de Quimper, soit dans les paroisses rurales, plaintes assez inutiles, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs et qui, malheureusement, n'apportaient aucun remède au mal. Enfin, on voit de nombreux messages adressés aux localités pour différents motifs.

C'est encore avec l'exigeant et insatiable dom Jouan que nous voyons les habitants de Quimper entrer en pourparler. Ce colonel espagnol sait prendre toutes ses aises, dans le pays qu'il occupe ; lui faut-il des voitures pour transporter les bagages de son armée, lorsqu'elle change de cantonnement ? Vite il s'adresse à la communauté de ville, qui publie aussitôt qu'on devra mettre à sa disposition les chariots et les attelages dont il aura besoin. Les chevaux de sa cavalerie sont-ils déferrés, à la suite d'une longue et pénible marche ? Pour les remettre promptement en état, il réclame

à Quimper quatre maréchaux-ferrants, qui lui sont immédiatement envoyés.

Le 24 mars 1594, la ville lui adressa un député, Pierre Auffret, pour obtenir un passeport et une escorte afin de faciliter le transport des succulents cadeaux dont nous avons donné plus haut la longue énumération. L'escorte envoyée à Quimper fut largement hébergée aux frais des habitants.

Vers la fin du même mois, le Conseil députa vers ce colonel, probablement peu reconnaissant des « douceurs » qu'on lui avait adressées, six de ses habitants : savoir, au nom de l'église, le sieur du Marc'hallach, chantre et chanoine de Cornouaille, comme représentant la noblesse, les sieurs de Kermoguer et de Beaucourt, ainsi que les nommés François Kerguelen, Pierre Auffret et Martin de la Masse, choisis parmi les bourgeois de la ville. Cette députation avait pour mission « de remontrer les oppressions et ruine que la dicte armée espagnole apportoit au pays circonvoisin et tascher de la faire desloger. » Les frais de cette députation, qui se rendit à Locrenan, s'élevèrent à 34 l. 10 s.

La démarche de l'ambassade ne produisit aucun effet ; à son retour, le Conseil de ville, ayant appris que dom Jouan avait l'intention d'occuper Quimper, crut dans cette grave circonstance, devoir faire acte de fermeté, ce qui était peu dans ses habitudes. Il envoya donc immédiatement le chanoine du Marc'hallach et Pierre Guégant près du colonel espagnol « avec lettres missives de la part des dicts habitants et le prier de ne trouver mauvais si iceulx habitants refusoient l'entrée de la ville aux soldats de ses troupes. »

Plusieurs députations furent envoyées au sieur de Lézonnet, relativement à des affaires que le comptable n'indique pas. La ville aussi eut de fréquents rapports avec le comte de la Maignane ; elle l'invita par deux fois à venir à Quimper, afin de s'entendre avec le duc de Mercœur, pour délibérer « sur certaines dispositions à prendre au sujet du

bien de la ville. » La Maignane, soupçonneux et peu rassuré, ne crut pas devoir assister à la conférence. De nombreuses lettres lui furent encore adressées, à Pont-Croix, à Carhaix et en différents lieux, pour des motifs qui nous sont inconnus.

La correspondance ne fut pas moins active avec le duc de Mercœur, à qui l'on écrivait fréquemment. Nous voyons qu'une ambassade lui fut adressée le 6 mai 1594, à Dinan, où se tenaient les États; elle était composée du chanoine du Marc'hallach, de Pierre Kergadelen, sieur du Dresnou, écuyer, et de François Kerguelen, sieur de Kervalles; « pour empescher que le sieur de Goulleyne n'eust logé en le gouvernement de la dicte ville de Kempertⁱⁿ et esvêché de Cornouaille. » Les frais de cette mission s'élevèrent à 126 livres.

Il est encore fait mention d'une autre ambassade envoyée, le 8 juin, « pour empescher qu'il n'y eust garnison dans la dicte ville de Quimper et lever l'impression qu'avoit le dict duc de Mercœur de la mauvaise volonté des dicts habitants à son service, et pour cest effect commis et députés le sieur du March'hallach, chantre de Cornouaille, de Bodoyer et Jan L'honneur, et ordonné au dict feu Le Denic leur payer dadvance pour les fraix du dict voyage la somme de six vingt escus. » Cette démarche des habitants nous prouve quel prix ils attachaient à l'estime du duc de Mercœur.

Nous trouvons aussi quelques articles concernant les rapports de la ville avec le célèbre et féroce La Fontenelle. — Le 12 février 1594, le messager François Legal reçut 6 l. 15 s. « pour salaire et journées de voyage qu'il auroit fait à Douarnenez, vers le sieur de Fontenelle, pour luy porter lettre de Monsieur le duc de Mercœur. » — « Paya le dict feu Le Denic, le 7 mai, à un messager envoyé du commandement des dict bourgeois et habitants, à Locornan (Locrenan), porter lettre au sieur de la Fontenelle y es-

tant lors 20 sous. » — « Pour la despance du sieur du March'hallach, chanoine de Cornouaille, et Rubien, députtez de de la ville de Kemper^{tin} pour aller à Locornan trouver le sieur de la Fontenelle, 72 sous. » — « A un messaiger envoyé du commandement du capitaine de la ville à Saint Germain, pour découvrir où estoient les troupes de la Fontenelle, luy fust payé 15 sous pour ce. » — « Au sieur de Kerdaniel, soldat des gardes de feu Monseigneur le duc de Mercœur, venu à Locornan faire desloger les troupes du sieur de La Fontenelle y estant, la somme de six escuz vallant 18 livres, la dicte somme payée du commandement des dicts bourgeois, en présence de Robert Baudouyn et Yvon Grasset, le 15 du mois de may 1594. » — « Pour la despance faicte par le dict sieur de Kerdaniel, en la maison de Marie Roudeau, en la dicte ville de Kemper^{tin}, et pour le salaire d'un homme qui luy auroit esté baillé pour le conduire à Locornan, la somme de douze livres. »

Au nombre des députés choisis par la ville, nous voyons souvent figurer le nom du chanoine du March'hallach, qui n'hésitait pas à accepter les missions les plus ingrates et même les plus périlleuses, en se mettant en rapport avec des hommes aussi redoutables que La Fontenelle et La Maingnane, gens perfides et sans scrupule, dont les cruautés bien connues imposaient un effroi que beaucoup de personnes n'eussent pas osé affronter. La maison du March'hallach, une des plus anciennes de la Bretagne, compte plusieurs de ses membres qui ont prouvé que l'abnégation et le courage sont héréditaires dans cette famille. Nous en trouvons encore un exemple, à une distance de trois siècles de la Ligue, en la personne d'un digne et vénérable ecclésiastique, chanoine aussi de la cathédrale de Quimper, dont le dévouement et le patriotisme lui ont acquis la respectueuse admiration de ses concitoyens.

La correspondance de Quimper avec les localités envi-

ronnantes était très-fréquenté ; comme nous l'avons déjà dit, elle avait surtout pour but de s'avertir mutuellement du passage et du stationnement des troupes des différentes parties qui parcouraient alors la Bretagne et de demander aide et protection pour se débarrasser de ces hôtes incommodes, dont les exigences ruinaient le pays. Nous nous bornerons à citer quelques cas. — Au mois de mars, un messenger, venu de Châteaulin, apporte une lettre aux habitants de Quimper « pour les advertir qu'il y passoit quelques compagnies » ; le messenger reçut 40 sous. — On donna 6 l. 13 s. à trois messagers pour porter des lettres aux habitants de Pont-Croix, Audierne et Douarnenez. — Le 11 mai, François Lequelen fut envoyé à Penmarch « pour les affaires de la ville, payé 12 l. 10 s. tant pour sa despance et dung homme de pied que louaige de son cheval. » — François Legal reçut 40 sous pour avoir porté une lettre aux habitants de Douarnenez. — Un messenger chargé d'une lettre d'avertissement, datée du 3 septembre, pour Morlaix, fut payé 60 sous. — Notons encore que tout porteur d'une missive adressée aux habitants de Quimper recevait une gratification proportionnée à l'importance du personnage qui l'expédiait. Ainsi, les messagers des ducs d'Aumont et de Mercœur et de la Maignane étaient largement rénumérés ; on leur accordait de 6 à 12 livres.

A cette époque de guerre civile, les habitants de Quimper étaient, pour ainsi dire, presque constamment bloqués dans l'enceinte de leur ville. Ignorant ce qui se passait au dehors, même à petite distance, et redoutant à tout moment d'être surpris, ils n'avaient d'autre moyen, de se procurer des nouvelles, qu'en envoyant aux environs des émissaires connaissant parfaitement le pays. Ces braves gens, investis d'une mission toute militaire, allaient en reconnaissance, se mettaient à la recherche des troupes, observaient leur marche, s'enquéraient de leur nombre et des lieux qu'elles

devaient traverser ou occuper. En rendant compte de leurs observations, ils ne manquaient pas de signaler les désastres et les ravages occasionnés par les gens de guerre, dans la contrée qu'ils venaient d'explorer. Les personnes qui remplissaient cette mission pleine de périls étaient assez nombreuses et ne balançaient pas, pour une modique rétribution, à se lancer dans des aventures où leur vie était en jeu.

On se préoccupait surtout de l'armée espagnole, la terreur du pays; on cherchait à connaître ses évolutions. Les troupes qui la composaient, après avoir épuisé et réduit à la misère un canton, sous prétexte *de se rafraîchir*, allaient s'installer dans un autre, qui ne tardait pas à subir le même sort. D'après les dates données par Le Denic, on peut suivre les mouvements de cette armée. Ainsi, au mois de mars 1594, les bourgeois envoyèrent deux messagers à Kerahès (Carhaix) « pour descouvrir si l'armée espagnolle estoit deslogée du dict Kerahès (Carhaix). » Ils reçurent 6 l. 10 s. — Le 9 avril, ces messagers retournèrent au même lieu, pour s'assurer si l'armée du roi avait occupé cette ville, après le départ de l'armée espagnole; on leur alloua 4 l. 10 s. — Le 15 avril, le commandant de la ville de Quimper envoya un émissaire qui reçut 70 sols, pour s'informer de nouveau si les compagnies du roi étaient réellement logées à Carhaix et à Châteauneuf. — Au mois de juillet, on paya 60 sols à un espion qui fut à Crozon pour « savoir si les gallères d'Espagne y estoient arrivées. » — Au même mois, toujours pour avoir des nouvelles, un messenger fut chargé de découvrir si les Espagnols étaient revenus à Carhaix, ou si cette ville était occupée par d'autres troupes; on lui alloua 50 sols. — Au mois de novembre, nouveaux émissaires expédiés à Scaër, Châteaulin et Locrenan, pour surveiller l'armée de dom Jouan; à ce sujet, on leur paya 10 livres. — Pour d'autres

motifs, nous voyons qu'au mois de juin, on donna 60 sous à deux messagers qui auraient été au Sainct et à Bannalec pour avoir des nouvelles de l'armée du roy. » Au mois d'août, on envoya à Locrenan, pour s'informer où était la garnison de Brest, qui avait fait une sortie; on alloua 13 sols à l'émissaire. — Même mois, payé 25 sols, pour découvrir où était la compagnie du sieur Lezonnet, conduite par le sieur de Kerancollan. — A la même époque, donné 60 sols à un homme expédié à Landerneau, pour s'informer s'il y avait des gens de guerre dans cette localité. — Le 3 septembre, un messager reçut 4 l. 10 s. pour s'assurer si la ville de Morlaix « estoit réduite en l'obeissance du roy. » — Le 8 septembre, on paya, du commandement de la ville, 40 sols à Jean Fenyn « pour descouvrir les environs dicelle. » — Au nombre de ces émissaires, on en trouve deux qui furent chargés, le 21 juin, d'une mission secrète pour Daullas (Daoulas), Landerneau, le Faou, et en outre de s'enqéurir où stationnait l'armée du roi; on leur alloua 8 livres. — Le même chapitre nous apprend que, le 17 septembre, on donna 18 sols à Blaise Guérin et au tambour de ville « pour avoir faict troys bannyes par la ville et forsbourgs de Kemper^{ain}, portant commandement à tous habitants d'icelle de se munir de vivres. » On s'attendait alors à être assiégé par le maréchal d'Aumont. Aussitôt après la capitulation de Quimper, le même maréchal fit publier par le sergent Louarn une ordonnance « portant commandement à toutz soldatz qui auroient porté les armes au service du duc de Mercœur de vuidier la dicte ville. » Cette bannie coûta 50 sols. — Au moment où le maréchal d'Aumont était occupé au siège de Crozon, une panique se répandit à Quimper. On s'attendait à y être attaqué par l'armée de Dom Jouan, qui se trouvait à Plomodiern. Le sieur de Montbarrot, qui avait la garde de la ville, fit publier « certaines ordonnances portant commandement à toutz

gentilshommes estant dans la dicte ville de tenir leurs armes prestes, afin de monter à cheval, lorsqu'il en eust esté besoing. » L'huissier Legault, qui fit cette publication, reçut 30 sols.

Nous pourrions encore citer de nombreux articles de ce genre, mais nous nous arrêtons, pour ne pas dépasser les limites que nous nous sommes imposées. Seulement, nous voulons faire part à nos lecteurs d'une particularité qui a attiré notre attention. A cette époque, les différentes administrations de Quimper, notamment la communauté de la ville, ne possédaient pas de secrétaire. Lorsqu'on adressait, soit un rapport au Parlement, soit une lettre à un haut personnage et même à un simple particulier, on recourait à un clerc ou à un écrivain de profession, qui la rédigeait, moyennant un salaire débattu à l'avance. Ces praticiens, outre une belle écriture, possédaient probablement des formules indispensables ou usitées en ce temps-là. Leur talent en calligraphie ne devait pas les enrichir, car nous voyons que le salaire qu'on leur accordait était des plus modestes. Citons quelques exemples :

5 sols (1 f. 25) payés, le premier janvier 1594, à Nicolas Prouer « pour avoir escript et copié deux fois une lettre missive escripte par les dicts bourgeois de Kemper^{ain} au sieur comte de Maignane. — « Auroict pareillement payé 10 sols (2 f. 50) à un clerc qui auroict copié deux lettres escriptes l'une par le sieur de Lézonnet et l'autre par les dicts bourgeois au comte de la Maignane. » — Payé deux sols à un clerc qui copia une lettre adressée aux habitants de Conq (Concarneau). — A Jacques Provost, 60 sols pour trois copies des articles délivrés par les bourgeois aux députés se rendant au parlement de Dinan. — Payé à un copiste qui aurait copié certaines charges et informations faites sur le comte de la Maignane, pour être remises par les dits députés au duc de Mercœur, à Dinan, 4 l. 10 s. Cette

BULLETIN ARCHÉOL. DU FINISTÈRE. — Tome XII. (Mémoires). 12

somme atteste la longueur du mémoire et surtout l'étendue des griefs. — A un clerc qui aurait copié une lettre adressée à Dom Jouan, 8 sols. — « A un clerc qui aurait écrit par trois fois les mémoires et articles baillés aux dits Roze-rech et de la Raye, pour aller aux Estats de Dinan, au lieu et placé des dicts Guirieux et Guégant, prisonniers, 100 sols. » — A un clerc qui auroit écrit une lettre aux habitants de Morlaix, 10 s. — A Pierre Leurier, pour deux lettres écrites à M. de la Maignane et à Dom Jouan, 40 sols. — Il est temps de nous arrêter; nous n'en finirions pas, si nous citions la nombreuse correspondance dont il est fait mention dans le compte du misereur Le Denic.

Enfin, en récapitulant tous les articles de dépense qui figurent au chapitre désigné sous le titre de « frais pour affaires et escriptures, voyages et messaigeries, » on trouve une somme de près de 2,600 livres, qui représentent 13,000 fr. de nos jours.

Nous terminerons ici l'examen du compte de Rolland Le Denic, procureur misereur de la ville de Quimper, en 1594. Il est probable qu'il n'accepta pas avec grande gaieté de cœur cette fonction, qui lui fut imposée, comme à tant d'autres; sa mission, en ces temps difficiles, dut lui susciter bien des embarras et notamment bien des difficultés pour rentrer dans les fonds qu'il avait été obligé d'avancer. Au moment de sa mort, qui arriva au commencement de l'année 1610, il n'avait pu établir son compte de gestion, faute de documents et surtout de quittances relatives aux sommes considérables qu'il avait déboursées. Rolland Prévost, tuteur de ses enfants, s'efforça, pendant six ans, de mettre en ordre cette comptabilité, qui embrasse tant de détails différents. En la présentant au contrôle, il y joignit une pièce qui dût sans doute être prise en sérieuse considération par les examinateurs; c'était un codicile que Le Denic avait ajouté à son testament et dans lequel il indiquait les articles

de dépense dont il n'avait pu obtenir les quittances des personnes qui en avaient touché le montant. Ce ne fut, comme nous l'avons déjà dit, au commencement de ce travail, que le 5 mai 1613, date de l'apurement de cette gestion, que les enfants Le Denic furent remboursés de la somme de 1,035 l. 11 s 6 d. dont la ville était redevable à leur père.

Nous n'avons trouvé, jusqu'à présent, aucun renseignement sur Rolland Le Denic. Le chanoine Moreau, qui nous a dépeint avec tant de détails les principaux personnages de notre ville qui vivaient à cette époque, n'en fait pas mention, dans ses mémoires. Cependant, son nom se rattache à un grand événement de notre histoire locale ; le 20 octobre 1594, délégué par les habitants de Quimper, il signa, en qualité de leur seul représentant, la capitulation imposée par le maréchal d'Aumont.

1596.

Le compte du 1^{er} janvier au 31 décembre 1595, établi par Yves Allanou, qui succéda comme miseur de la ville de Quimper à Rolland Le Denic, a disparu. En 1596, cette charge fut imposée à Jean Lhonoré, qui l'exerça pendant les sept premiers mois de cette année, et ensuite à François Lhonoré, qui dut continuer, pendant les 5 derniers mois de l'exercice, la gestion de son frère, décédé le 30 juillet.

A l'époque dont nous nous occupons, longtemps avant et après, les miseurs, les administrateurs des hôpitaux, les directeurs de l'aumônerie ou du bureau de bienfaisance, etc., étaient nommés à ces fonctions par les habitants de la ville, réunis en assemblée générale. Ils ne pouvaient se soustraire à cette obligation, à moins de présenter des excuses, qui étaient sévèrement contrôlées et presque toujours rejetées. On comprendra leur répugnance à accepter cette ingrate mission, lorsqu'on saura que leur charge les obligeait, pen-

dant tout le temps de leur gestion, d'assurer le service, quelles que fussent les avances auxquelles les dépenses pouvaient les obliger. Il fallait, par conséquent, être riche et posséder des fonds considérables qui, une fois sortis de leur bourse, n'y rentraient qu'avec la plus grande difficulté. Ce mode de nomination était parfois des plus arbitraires ; ceux qui en étaient l'objet, souvent en butte à la jalousie ou à la haine plus ou moins justifiée de leurs concitoyens, étaient obligés d'en subir le lourd fardeau.

Donc, au mois de décembre 1595, Jean Lhonnoré, sieur de Kerambiquette, fut désigné par l'assemblée de ville pour succéder à Yves Allanou, miseur alors en fonction, et pour exercer cette charge, pendant l'année 1596. C'était un riche bourgeois, que le chanoine Moreau cite dans ses mémoires, comme ayant offert un déjeûner, à l'évêché, aux principaux de la ville, lorsqu'elle fut inopinément attaquée par Lezonnet et sur le point d'être enlevée (1). Jean Lhonnoré qui, suivant son expression « avoit esté obligé, obstant le malheur du temps, de laisser la ville et de se domicilier paroisse de Saint-Mathieu, forbourg de Kemper », crut devoir représenter que, ne faisant plus partie de la localité, il était en droit de refuser la mission qu'on voulait lui imposer. Peu de jours après, le 9 décembre, l'affaire fut soumise au Présidial. Il s'y rendit en compagnie de Maître François Legoazre, « procureur fabrique des paroissiens de Saint-Mathieu, lequel a faict pareil empeschement que le dict Lhonnoré, disant se joindre avec luy pour le corxs (corps) de la dicte paroisse en préjudice de jouir de leurs privilleges et exemptions. » Mais, Jean Lhonnoré était un des principaux ligueurs de Quimper ; en outre, sa nombreuse famille partageait ses opinions ; le parti royaliste, animé

(1) *Histoire de la Ligue en Bretagne*, par le chanoine Moreau, p. 186, nouvelle édition.

d'un sentiment de rancune, était bien aise de lui occasionner quelques désagréments et le Présidial, tout dévoué au nouvel état de choses, ordonna : « qu'il seroit contrainct d'obéyr par emprisonnement. » Forcé de se soumettre, le nouveau miseur prêta immédiatement serment.

Jean Lhonnoré mourut avant l'expiration de son mandat. Son frère François, désigné par l'assemblée de ville pour le remplacer, à compter du 1^{er} août, surlendemain de sa mort, fit opposition à cette décision, en prétextant qu'il était déjà aumônier de la ville. Ce motif ne fut pas admis par le Présidial, dont l'ordonnance, datée du 2 août, décida qu'il serait remplacé par un autre aumônier et qu'il serait tenu d'accepter la charge de miseur « pour obéyr à laquelle ordonnance, et esviter l'emprisonnement de sa personne. » François Lhonnoré s'exécuta et prêta le serment exigé. Il mourut de la peste, peu de temps après 1596, et ce furent les héritiers des deux frères qui durent établir et présenter leur compte de gestion.

Compte de feux Maitres Jean et François LHONNORÉ, commencé le premier janvier 1596 et fini le trente-un décembre de la dite année. Ce compte fut présenté, le 22 janvier 1607, à la Cour des comptes de Bretagne par nobles gens Charles Lhonnoré, sieur de Kerambiquette, fils dudit défunt Jean Lhonnoré, et Marguerite Morice, femme en première noce de François Lhonnoré, également décédé et dont elle avait un enfant (1).

Nous devons prévenir ici que ce compte n'est pas établi avec la même précision que celui de Rolland Le Denic. Pour l'admettre comme complet, il serait nécessaire d'y introduire les modifications ou rectifications prescrites par son apurement, qui eut lieu au mois de février 1609. Malheureusement, cette pièce importante a disparu ; cependant

(1) La veuve de François Lhonnoré, quelque temps après la mort de son mari, épousa Yves Furic, procureur.

l'examen du document qui nous reste, tel qu'il est, nous procurera encore quelques renseignements sur les événements qui ont eu lieu, à l'époque où il fut rédigé.

RECETTES (1).

RECETTES ORDINAIRES

Deniers communs et octroi . . .	160 ° » s	
Taille du mois de janvier. . . .	162	»
Taille du mois de mai.	19	24
Pavage et issue de ville.	101	»
Devoir de l'écu par tonneau de vin.	2.612	30
Autre devoir d'un écu par ton- neau de vin.	1.896	»
Total des recettes ordinaires. .		4.950°54 s

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Devoir du papegaut.	239	»	
Intérêts des onze mille écus prêtés au maréchal d'Aumont et payés par M. Hus de la Bouchetière, trésorier des Etats de Bretagne.	916	35	
Total des recettes extraordin ^{res} .			1.155 35
Montant de toutes les recet- tes (2).			6.106 29
<i>A reporter.</i>			6.106°29 s

(1) On remarquera que ce compte se chiffre par écus et par sous. Cette manière de procéder entrerait aussi dans les habitudes du temps. Voir au compte de Le Denic, pages 130-31, les explications déjà données sur les différents articles des recettes ordinaires.

(2) La somme de 6,106 écus 29 sols ou 18,319 livres 9 sols représenterait, de nos jours, en numéraire, la valeur de 91,596 francs, à peu près. Mais nous devons prévenir que, sur cette somme, les miseurs, qui étaient responsables des perceptions, redevaient celle de 1804 écus, qu'ils n'avaient pu verser à la caisse, en raison de circonstances que nous rapporterons, dans le cours de cette notice.

DÉPENSES

<i>Report.</i>	6.106 ^e 29 ^s » ^d
Dépenses approuvées par la	
Commission.	4.306 ^e 1 ^s 9 ^d
Déficit.	1.760 ^e 27 ^s 3 ^d

que les héritiers des frères Jean et François Lhonnoré furent condamnés à restituer à la caisse. Il est probable qu'à l'apurement de ce compte, ils durent représenter des quittances, qu'ils n'avaient pu d'abord se procurer, et qu'ils ne remboursèrent pas en totalité une somme aussi importante.

On voit qu'à cette époque, le budget de la ville est moins chargé que celui de 1594 ; l'emprunt des 7,200 livres, contracté pour satisfaire le colonel espagnol Dom d'Aquila, a été remboursé, l'année précédente ; celui de 33,000 livres, ordonné par le maréchal d'Aumont, a été mis à la charge des Etats de Bretagne, qui en paient l'intérêt, à un taux de 8 0/0. C'était un placement d'autant plus avantageux et inattendu que les intéressés avaient dû l'effectuer, contraints par une dure réquisition imposée par le maréchal, le lendemain de la capitulation de la ville (1).

Les recettes ordinaires, comparativement à celles de 1594, ont considérablement augmenté, surtout celle de l'impôt sur les vins. Le total de ces différentes augmentations s'élève à la somme de 8,094 livres. Quant aux recettes extraordinaires, elles ont diminué de 6,560 livres ; ainsi, en ne comprenant pas dans le compte de 1594 les 40,200 livres qui furent empruntées, en cette année, on voit que le budget de 1596 lui est supérieur de 1,639 livres de recettes. C'était un progrès sensible, dans l'amélioration des finances municipales.

(1) Voir à ce sujet les récriminations du chanoine Moreau, page 259, nouvelle édition.

DÉPENSES

Greffier, payé 33 écus et tiers (100 livres) à François de Kerguellen, greffier de la communauté de ville.

Sergent, à Jean Collobert, 8 écus « pour avoir adverti les habitants de ladite ville à aller aux assemblées d'icelle. »

Receveurs et miseurs, 35 écus aux miseurs Jean et François Lhonoré pour l'année de ce compte. Nous ferons observer que cette allocation, toute gracieuse, avait été supprimée, les années précédentes, en raison de la pénurie des finances et des besoins de la ville.

Tambour de ville, à Henry Héloret « tambourg de ladite ville », 24 écus.

Canonnier, à Henry Berthou, canonnier, 28 écus, pour ladite année de sa charge. Les nommés Héloret et Berthou figurent déjà au compte de Rolland Le Denic ; leurs appointements n'ont pas varié, ils sont restés les mêmes.

Sonneur de cloche. « A celluy qui auroiet sonné la cloche pour assembler les habitants, aux occasions, 156 sols. »

Ce chapitre s'élève à 368 livres (1844 francs d'aujourd'hui) représentant les émoluments attribués aux fonctionnaires de la ville de Quimper, ce qui n'était pas exagéré. Cependant, en 1594, le compte de Le Denic ne leur accorde que 340 l. 5 s (1,700 fr. 75 c.).

Dépenses pour les fortifications du fort, des Chambrières et autres endroits.

La reddition de Quimper au maréchal d'Aumont, en 1594, ne mit pas fin aux hostilités. Loin de se décourager, la Ligue redoubla d'énergie et la guerre civile continua à ensanglanter et à couvrir de ruines la province de Bretagne, jusqu'en 1597, époque où le duc de Mercœur fit sa soumission au roi Henri IV.

Depuis la capitulation, la ville, constamment menacée par les Ligueurs, redoutait les attaques de La Fontenelle

et surtout celles de Mercœur, qui ne pouvait se consoler de la perte de cette place importante. Le maréchal d'Aumont, pour la préserver de toute surprise, ordonna d'en augmenter les fortifications, particulièrement aux endroits qui n'étaient pas garnis de défenses suffisantes pour résister à un siège.

Les travaux durent commencer dans le courant de 1595 et furent continués pendant toute l'année 1596. Le compte du miseur mentionne surtout le fort, ou plutôt l'éperon des chambrières, ainsi nommé parce que les chambrières de la ville s'y distinguèrent par leur patriotisme, en portant la hotte pour le transport de la terre employée à sa construction. Cet éperon était situé à cent pas de la porte de Mesclouagen, ou Saint-Antoine, vers Saint-Nicolas. On en éleva trois autres, un devant la porte Saint-Antoine, un deuxième entre Saint-Nicolas et la porte Médard et le troisième, à la jonction du Stéir et de l'Odet.

Ces travaux furent surveillés par Yves Certain et Hervé Sohier.

Les journées des terrassiers montèrent à 750 écus, à peu près 11,250 francs de nos jours. L'élargissement et le curage de la douve du ravelin de la porte Médard revint à 40 écus. Cette pénible besogne fut exécutée par des terrassiers Lamballais. Comme ces ouvrages n'étaient pour ainsi dire composés que de terrassements, les matériaux et la main-d'œuvre des maçons, charpentiers, etc., ne coûtèrent que 27 écus 40 sols. Le total de ces différents travaux s'éleva à 817 écus, 40 sols.

Pont de Locmaria.

Ce pont, qui probablement avait été détruit pendant le dernier siège, fut rétabli au mois de mars 1596. Les entrepreneurs de ce travail se nommaient Hervé Le Feunteun et René Erluen ; on leur alloua « pour bastir et construire la moitié du pont tournant de Locmaria, 10 écus. » Ce qui

laisse supposer que l'autre moitié de ce pont tournant, qui touchait à Locmaria, fut réédifiée aux frais de la paroisse de ce nom. Voici ce que la ville de Quimper paya à ce sujet aux entrepreneurs : 10 écus à Pierre Dariette pour 288 livres de fer, 60 éc. 43 s. et 303 livres de clous de caravelle (1) un écu 50 sols, — à Louis Helguen, pour avoir « fait dresser les ferrailles mises audict pont », 6 éc. 27 s. 6 d. — A diverses personnes qui ont fourni du bois et des planches de sapin, 110 sols. — Total 80 livres.

Bois de chauffage et chandelles fournis aux corps-de-garde.

Quimper ayant, à cette époque, une forte garnison, devait, d'après les règlements en usage, entretenir de chauffage et d'éclairage les cinq corps-de-garde de la place. Cette fourniture s'obtenait par adjudication. C'est le nommé Mathurin Le Maître qui avait celle des fagots et du bois. La quantité qu'il en livra lui fut payée 250 écus. Comme le bois coûtait alors trois livres la corde, la consommation doit être estimée à 250 cordes, soit 25 cordes par corps-de-garde et par an. Quant aux chandelles, nous ne savons pourquoi elles furent fournies par les comptables Jean et François L'honoré; probablement parce qu'ils fabriquaient cette denrée. On en allouait quatre par jour à chaque poste, à raison de dix sous la livre, ce qui éleva cette fourniture à la somme de 180 écus. Ces dépenses, pour le chauffage et l'éclairage, ne furent acquittées qu'après avoir été vérifiées et approuvées par le sieur de Kermoguer, gouverneur de Quimper (2).

Nettoisement des rues et pavés de la ville.

« A Yvon Lisé, la somme de neuf v.ingt-huict escuz, pour

(1) Clous servant à construire les caravelles, sortes de navires en usage à cette époque.

(2) Il en est encore de même aujourd'hui. « Cette fourniture est mise en adjudication et n'est délivrée que sur un ordre du commandant de la place.

avoir, durant ladicte année de ce compte, nettoyé les bourriers et les immondicitez des rues et pavez de ladicte ville, suivant le bail qui en auroiet esté fait, daté du saeziesme jour de janvier du dict an, signé KERGUÉLEN, greffier de la cour et juridiction du dict Kempercorentin » La somme de 198 écus, qui représente 2,970 francs de nos jours, était alors énorme ; elle indique suffisamment quel était, à cette époque, le déplorable état de malpropreté de Quimper. Après les épidémies qui l'avaient ravagée, en 1594 et 1595, on commençait à comprendre la nécessité de l'assainir et d'en éloigner les éléments pestilentiels qui avaient occasionné tant de désastres. Plus tard, on reconnut que les ordures recueillies pouvaient être utilisées pour les besoins de l'agriculture et pour la fumure des terres épuisées ; des cultivateurs s'offrirent d'abord de les enlever gratuitement. Il s'établit ensuite une concurrence, dont l'hôpital Saint-Antoine profita, la communauté de ville lui ayant accordé le privilège de mettre en adjudication le droit d'enlever les immondices de la ville, et ce droit, sous le nom de la ferme des boues, devint dans la suite un de ses revenus les plus importants. La première adjudication qui nous soit connue remonte à 1725 ; elle produisit 22 sols seulement, mais elle augmenta successivement, et nous la voyons s'élever, en 1754, à 30 livres ; en 1764, elle est accordée à quatre paroisiens de Plomelin, moyennant 50 livres ; elle monta en 1777, à 270 livres ; en 1797, à 294 livres. Après la Révolution, l'hospice de Quimper continua de jouir de ce privilège, qui lui rapporta annuellement de 1797 à 1804, 501 francs et de 1805 à 1809, 474 francs. Aujourd'hui, et probablement depuis 1810 (2), cette recette fait partie du budget de la ville.

(2) Nous n'avons pu préciser cette date, celle de 1810 doit être considérée comme approximative.

Feux de joie.

« Les comptables supplient leur estre y passé et alloué la somme de deux escus que le dict feu Jan L'honoré auroit paiée pour le boys employé à faire des feux de joie, lors de l'absolution donnée au Roy par nostre Saint-Père le Pape, suivant ordonnance verballe des officiers de la cour du dict Kimpercourtin, du sixiesme jour de janvier mil cinq cens quatre vingtz saize. »

Cette date du 6 janvier 1596 mérite d'être retenue. Henri IV avait fait abjuration de l'hérésie le 25 juillet 1593, dans l'église Saint-Denis, entre les mains de Renaud de Beaume, archevêque de Bourges, et fut sacré à Chartres le 25 février 1594, parce que Reims était encore au pouvoir de la Ligue. Il fit son entrée à Paris, le 24 mars de la même année, et c'est seulement le 17 septembre 1595 que le pape Clément VII, après bien des difficultés et des négociations, consentit à lui donner l'absolution. Quimper, en fêtant ce grand événement, le 6 janvier 1596, était bien en retard sur presque toutes les villes de France, qui s'étaient empressées d'en accueillir la nouvelle par de magnifiques réjouissances (1).

Munitions de guerre.

Les dépenses en munitions de guerre et pour les frais de leur transport sont insignifiantes. Cependant, il est intéressant d'en faire connaître les motifs, qui nous révèlent des faits nouveaux, peu importants, il est vrai, mais dont l'histoire du chanoine Moreau ne fait pas mention. Ainsi, outre les deux sièges de Douarnenez qu'il rapporte, il paraît qu'à la fin de 1595 ou au commencement de janvier

(1) Rappelons aussi qu'à l'occasion de l'abjuration et du sacre du roi, la plupart de ces villes avaient déjà donné des fêtes splendides, dont leurs archives nous ont conservé le souvenir.

1596, on essaya de surprendre cette place, et qu'une expédition, organisée dans ce but, fut dirigée par un personnage que le manuscrit, peu lisible en cet endroit, désigne sous un nom difficile à déchiffrer, mais qui se rapproche de celui du sieur Coatredès (1). Du reste, voici cet article exactement reproduit. « A Jan Louget, de Pennemarch, la somme de troys escuz, pour avoir conduit en la dicte ville de Kemper^{tin} les pouldres, balles et mèches, au lèvement du siège de Douarnenez, posé par le sieur de Comtredès, ainsy qu'il apert par quictance du dict Louget, du vingt-huictiesme jour de janvier mil cinq cens quatre vingtz saize, de luy signée. » — Mentionnons encore que, le 6 mars et le 23 avril de cette année, Quimper fut émotionné par deux alertes, ce qui arrivait alors assez souvent. Pour surveiller les murailles et en empêcher l'escalade, on dépensa 4 éc. 14 s 8 d. « pour avoir faict jeter la nuit dans les douves de la dicte ville plusieurs bouchons de paille et de filace durant la dicte année. » — Autre article qui se réfère au précédent : « à François du Buc, flaman, 21 escus pour 750 balles de fer pour servir aux canons de la dicte ville, suivant la délibération des dicts habitants, en leur assemblée tenue le cinquiesme jour de mars. »

*Pour la vérification du traité entre les habitants
et sa Majesté.*

Nous avons vu que la capitulation de Quimper, imposée le 25 octobre 1594, par le maréchal d'Aumont, fut signée par lui et le miseur Le Denic, délégué par les habitants de la ville, le 20 du même mois. Le roi en approuva les 17 articles, qui lui furent soumis à Saint-Germain-en-Laye,

(1) Il est probable que ce personnage n'est autre que le sieur de Coatredès, chef d'une famille ancienne et considérable de l'évêché de Tréguier, dont Moreau fait mention, à la prise du château de Kérouzéré, en 1594.

le 8 novembre 1594. Restait une dernière et importante formalité, celle de soumettre ce traité au Parlement de Paris, pour en obtenir l'enregistrement. Dans ce but la communauté de Quimper décida, le 16 janvier 1596, que Maître Jacques Le Ferec serait envoyé à Paris ; pour les frais d'enregistrement et ceux de son voyage, on lui alloua 144 écus 40 sols.

Messagers, Espions, etc.

Les deux partis, épuisés par cette longue guerre civile, pendant l'année 1596, convinrent de plusieurs trêves, qui étaient de peu de durée et qui se renouvelaient à leur échéance. Nous voyons, d'après le compte des frères Lhonnoré, que la suspension des hostilités n'empêcha pas certains chefs Ligueurs d'en violer les conditions. Ainsi, au mois de janvier, Kermoguer, le gouverneur de Quimper, envoya le messager Ollivier Floch à Douarnenez, « trouver le capitaine La Bouille, y commandant en l'absence de La Fontenelle, mesme à l'île Tristan, et pour scavoir la volonté du dict La Bouille s'il vouloit observer la trefve et empêcher les courses de ses soldats sur le pays, à la grande oppression et foulle du pauvre peuple. » Pour sa mission, Ollivier Floch reçut 30 sols (7 fr. 50 c.). — Le capitaine La Bouille, peu soucieux de respecter cette trêve, qui paraît avoir été consentie après la levée du siège de Douarnenez dont nous venons de parler, n'en continua pas moins ses exactions. Le gouverneur Kermoguer envoya, le 28 janvier, un autre messager à Rennes, à Monsieur de Saint-Luc « pour luy donner avis que ledict La Bouille ne faisait aucun estat d'entretenir la dicte trefve. » Ce messager reçut six écus.

Au mois d'avril, Monsieur de Saint-Luc, lieutenant-général en Bretagne, en même temps que le maréchal d'Aumont, vint à Quimper « pour connaître comment on

s'y gouvernoit (1). » et particulièrement pour tâcher de se rendre maître de La Fontenelle. On sait comment il y parvint, par l'entremise du capitaine Le Clou ; on sait aussi comment La Fontenelle fut fait prisonnier, en tombant dans une embuscade qu'on lui avait tendue. M. de Saint-Luc, qui auroit dû le livrer à la justice, ou plutôt le faire pendre immédiatement, n'écoutant que sa basse cupidité, après en avoir tiré une énorme rançon, lui rendit la liberté. L'auteur de la Ligue en Bretagne ne nous donne pas la date de cet événement ; on peut presque la préciser, en s'en rapportant à l'article suivant, où il est fait mention de l'arrivée à Quimper de M. de Saint-Luc, qui prit logement dans la maison d'Allain Le Baud, sieur de Pratanras : « Le dict deffunct Lhonnoré auroit païé, le quatorziesme jour d'avril mil cinq cens quatre vingtz saize, à deux hommes qui auroient tandu de la tapisserie à la maison de Allain Le Baud, sieur de Pratanras (sic), lors de la venue de M. de Saint-Luc, lieutenant pour le roy au dict pays, 20 sols. » (2)

« Demandent mise (porter en dépense) les dicts comptables de la somme de deux escus, païée par le dict deffunct Lhonnoré à ung autre messaiger que le dict gouverneur auroit envoyé, le dernier jour du dict mois d'avril 1596, en la ville de Morlaix pour porter la continuation de la trefve de deux moys escheuz en juing au dict an. » — « Davantage, suplie leur estre alloué la somme de 25 sols païée à ung autre messaiger, par le commandement du dict gouverneur, pour avoir esté à Douarnenez pour la cassation d'armes publiée à Rennes, au mois de juillet au dict an. »

Malgré ces trêves successives dont nous venons de donner les dates, qui ont un certain intérêt pour l'histoire de notre Bretagne « les ravaiges et les pilleries » n'en conti-

(1) CHANOINE MOREAU, page 336, nouvelle édition.

(2) Erreur. Lire Pratanros (MOREAU, page 212).

naient pas moins, sur certaines parties du pays. Le compte que nous examinons, en les mentionnant, fixe aussi les époques où ces évènements eurent lieu.

Le 1^{er} mai, Lhonnoré, suivant l'ordonnance du gouverneur Kermoguer, donna quatre écus à deux messagers « qui furent envoyés de Morlaix au dict Kermoguer, sçavoir, l'un de la part du sieur de Coetnisan (1), et l'autre, de la part du baillif de Kemper^{tin}, lors à Morlaix, advertir le dict gouverneur de Kemper^{tin}, de la prise du château de Primel, près Morlaix, par les Espaignolz. » — Le 21 mai, Lhonnoré paya 25 sols à un messenger, expédié par le gouverneur de Concarneau, qui venait prévenir les habitants de Quimper de se tenir sur leurs gardes et leur annoncer que le baron de Camors, tenant le party de la Ligue, s'estoit saisy du manoir du Cozquer, sur la rivière de Bénodet, et faisait fortifier la dicte maison, assisté de nombre de gens de guerre, et pour regarder le moïen de le faire quitter. »

A Ollivier Floch, deux écus payés le 4 avril 1596, par ordre du gouverneur Kermoguer « pour avoir esté à Hennebond espier où alloit l'armée espaignolle estant alors allant (2). » — Le 27 juin, la communauté décida qu'on enverrait Corentin Saoulle près de M. de Sourdéac, pour le prier « de faire retirer l'armée qui ravag'oit et ruynoït le plat pays, près de la ville de Kemper. » On lui donna

(1) Pierre, comte de Boiséon (en Lanneur), seigneur de Coetnisan et de Kérouzéré, vicomte de Dinan et de la Bellière, baron de Marcé et chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre et capitain de 50 hommes d'armes, venait tout récemment d'être nommé gouverneur d' Morlaix. Il était de l'évêché de Tréguier et immensément riche. En 1590, les Ligueurs s'étant emparés de son château de Kérouzéré et l'ayant fait prisonnier, pour obtenir sa liberté, il paya une rançon de 20,000 écus (300,000 francs). Son fils aîné le remplaça dans son commandement en 1627, époque probable de sa mort.

(2) C'est-à-dire qui était en marche.

cinq écus pour exécuter cette mission. Mais, en passant au Faou, il fut fait prisonnier par La Fontenelle. Averti de ce contre temps, Jean Lhonoré, le 23 du même mois, chargea un soldat de la garnison, nommé La Comme, à qui on remit 4 écus 30 sols pour ses frais de voyage, de s'enquérir du lieu où était détenu le messenger Corentin Saoulle. — Les désordres occasionnés par les gens de guerre continuant toujours, le 12 juillet, les habitants de Quimper adressèrent encore le messenger Ollivier Floch à M. de Sourdéac, à Brest « pour lui porter lettres et le supplier de descharger le plat pays de l'armée du roy ; logée en la ville du Pont (l'Abbé), et commandée par le sieur de Kergoumarc'h (1), gouverneur de Guingamp. » Pour sa peine, Ollivier Floch reçut 2 écus 30 sols. — « Suplient aussi les dicts comptables leur estre cy passé et alloué la somme de vingt escus, que le dict François Lhonoré auroit à plusieurs et diverses fois payée aux espions qui devoient aller descouvrir et recongnoistre aux occasions les entreprises et force de l'ennemy. — Le total des dépenses inscrites au chapitre des messagers, espions, etc., s'élève à 98éc. 17 s. 6 d. (1,474 fr. 25 c.).

Dépenses pour les gens de guerre.

Ces dépenses sont peu considérables. En cette année, on s'attendait à quelques troubles, à l'occasion de la foire de Saint-Corentin. Pour la sûreté de la ville, on fit venir le capitaine Mageance, qui séjourna à Quimper avec sa compagnie, pendant quatre ou cinq jours. Le capitaine reçut 24 écus, son lieutenant, le sieur de Charpenteny et ses soldats, qui furent hébergés par des taverniers de la rue Neuve, occasionnèrent une dépense de 30 écus. — Une

(1) Kéréault de Kergoumarch faisait partie des Royaux qui prirent le château de Kerouzéré. Il fut moins heureux, au siège du Granec, qui fut enlevé, quelque temps après, par La Fontenelle.

compagnie suisse, celle du capitaine d'Erlac, se trouvait aussi à Quimper ; voici ce qu'il en est dit, dans le compte des frères Lhonnoré : « Au sergent-major de la compagnie du capitaine d'Erlac, lors en la dicte ville de Kemper^{tin}, la somme de 6 écus, pour ayder au médicament de la blessure qu'il auroit reçue lors de l'émotion qui arriva en la place du Tour du Châtel, le jour du départ des dictes Suisses. » Nous venons de transcrire fidèlement cet article, qui n'est pas daté, et auquel nous ne saurions ajouter aucun commentaire.

Allocation au député envoyé aux États.

Le 17 novembre 1596, la communauté de Quimper s'assembla et fit choix de M. Thomas Guégant pour assister, en qualité de député, aux États de Bretagne, qui se réunirent à Rennes, au mois de décembre. Pour ses frais de voyage et de séjour, on lui alloua la somme de 120 écus. Ce Thomas Guégant était probablement un parent de Pierre Guégant, qui fut fait prisonnier à Moncontour par les Royaux, en 1594.

Responsabilité du Miseur relativement aux recettes et revenus de la ville.

Non seulement le miseur de la ville de Quimper, pour subvenir aux dépenses journalières, quelle que fût leur importance, était obligé de faire des avances de fonds considérables, mais encore il était responsable de la perception des impôts et des revenus de la ville. Lorsqu'il entra en charge, son prédécesseur lui remettait un état indiquant toutes les différentes recettes à recueillir ; il avait mission d'en opérer le recouvrement et de poursuivre les receveurs ou fermiers des devoirs, qui, pour un motif quelconque, négligeaient d'apporter à sa caisse les fonds qu'ils devaient y verser. Tout déficit lui était imputé ; pour en obtenir

décharge, il était tenu de prouver qu'il avait employé tout les moyens possibles, même la poursuite des retardataires devant les tribunaux. Avant de transmettre sa comptabilité au contrôle de la Cour des comptes à Rennes, l'assemblée de ville nommait une Commission de quatre ou cinq membres, qui procédait à la vérification des écritures. Les articles de recette et de dépense qui n'étaient pas appuyés de pièces probantes, rédigées avec cette minutieuse formalité qui était le propre de cette époque, étaient rejetés. Le malheureux fonctionnaire, pour renouveler ou remplacer les documents qui lui manquaient, passait un temps infini en sollicitations et en démarches près des créanciers ou des fermiers, qui, loin de lui venir en aide, étaient souvent bien aises de le laisser dans l'embarras ; ses efforts échouaient surtout lorsque les débiteurs étaient décédés, et qu'il s'adressait à leurs héritiers, qui ne s'exécutaient pas toujours, même après de longs et coûteux procès.

Obligation du Miseur de compléter toutes les recettes qui n'ont pas été intégralement versées à la caisse.

D'après ce qui précède, et en envisageant les désordres et les misères de cette époque, il est facile de se faire une idée des lacunes qui nécessairement existaient dans les comptes de Jean et de François Lhonnoré, décédés avant d'avoir centralisé leurs opérations. Ce soin, transmis à leurs héritiers, devenus responsables, produisit fort peu de résultats, si nous nous en rapportons aux décisions de la commission de vérification, qui, outre un certain nombre de dépenses rejetées pour différents motifs, mit à leur charge les fonds provenant des impôts qui n'étaient pas rentrés dans la caisse municipale.

Nous en donnons ici le détail ; on jugera de leur importance.

Ainsi, dans le relevé des recettes de cette année 1596,

on mentionne celle des deniers d'octroi, qui s'élève à 160 écus. Le comptable n'en a reçu que 40. La commission, jugeant insuffisantes les diligences qu'il a faites pour le recouvrement des 120 autres, le condamne à les verser à la caisse.

La taille du mois de janvier monte à 162 écus; le miseur ne représente que 155 écus 51 sols 6 deniers, différence 6 éc. 8 s. 6 d. à répartir entre 81 contribuables, dont la plupart sont cependant taxés à des sommes bien minimes, car le plus imposé doit 20 sols et vingt-quatre d'entre eux ne sont cotés qu'à 20 deniers et au-dessous. Le comptable, pour justifier ce déficit, démontre que les retardataires sont en grande partie des mendiants et des vagabonds, que plusieurs sont morts, par suite des misères causées par la guerre, et qu'en outre, lorsqu'on a voulu recourir aux exécutions « à l'égard de ces pauvres gens, le peuple s'y seroit lui-même opposé, comme la chose est notoire à tous. » Devant ces raisons, la commission exonéra le miseur de cette somme de 6 éc. 8 s. 6 d., mais en spécifiant « que sa santance ne pourroit tirer à conséquence, pour l'advenir. » Au sujet de cet article, la commission témoigna une indulgence qui n'était pas dans ses habitudes. Elle fit aussi preuve de prudence, car d'autres tentatives d'exécution n'auraient abouti qu'à émotionner le peuple.

Le premier devoir de l'écu par tonneau de vin est indiqué au nombre des recettes comme devant produire 2,612 écus, 30 sols. Le miseur n'a reçu que 1,023 éc. 42 s. 6 d.; il reste à recouvrer 1,588 éc. 7 s. 6 d. Le comptable fait observer que le fermier de ce devoir, nommé Allain Chevillard, en raison des troubles et des désordres qui existaient en ce temps-là, quoique ayant été exonéré de 600 écus par le sénéchal de Quimper, n'a pu parfaire la somme stipulée par son bail. Mais, la commission n'admet pas ces explications; le sénéchal, dit-elle, n'a pas le droit d'ordonner une pareille

exonération, sans le consentement des bourgeois. A ce sujet, elle prescrit de procéder à une information et décide, en attendant, que le comptable devra opérer le versement en litige. Après de longs débats, l'assemblée de ville voulut bien admettre cette réduction de 600 écus précédemment ordonnée par le sénéchal et la somme à recouvrer fut réduite à 988 éc. 7 s. 6 d.

Le second devoir de l'écu par tonneau s'élève à 1,696 écus ; le miseur n'en a touché que 620, déficit 1,276 écus. Malgré toutes ses démarches, il ne lui a pas été possible de recueillir une plus forte somme ; le fermier Métayer, comme son collègue Allain Chevillard, à cause des malheurs du temps, n'a pu profiter des avantages de son bail ; il s'est ruiné, et quoiqu'il ait été aussi exonéré de 600 écus par la ville, il est mort insolvable, en prison, dans la plus profonde misère. Ces motifs, cependant si sérieux, n'attendrissent pas la commission, qui ordonne que les héritiers de Jean et de François Lhonnoré auront à rembourser 696 écus, qui, ajoutés aux déficits précédents, forment un total de 1,804 éc. 7 s. 8 d.

Cadeaux aux autorités de la ville.

Le comptable fait figurer au nombre de ses dépenses trois barriques de vin, montant à la somme de 39 écus, dont il aurait fait présent, de la part des bourgeois, au sénéchal et au procureur du roi, en reconnaissance des peines qu'ils prennent pour les affaires de la ville, dont ils n'exigent aucun salaire. Cette dépense est rejetée par la commission « comme chose non deue. »

Procès engagés par la ville pour différentes causes.

Le miseur ne mentionne pas les causes de ces procès intentés à différents particuliers, devant le Conseil du roi et les Parlements de Paris et de Bretagne. Les frais en sont

considérables et se montent à 646 écus 53 sols. Attendu l'absence de plusieurs documents les concernant, la commission ajourne le comptable à six mois, pour les représenter. Nous ne savons quelle suite fut donnée à cette affaire.

*Affaires des députés Allain Le Guirieuc, sieur de Lescoran
et Pierre Guégant.*

D'après le compte de Rolland Le Denic, nous avons déjà entretenu nos lecteurs des aventures de ces deux personnages, nommés députés par les habitants de Quimper, le 30 mars 1594, pour les représenter aux Etats convoqués à Dinan par le duc de Mercœur, chef de la Ligue en Bretagne. Suivant ce document, nous avons appris qu'ils avaient été faits prisonniers par les royaux, à leur passage à Moncontour, et peu de temps après, transférés à Ploërmel. Le compte de Le Denic ne nous dit pas de quelle manière et à la suite de quelles démarches ils furent rendus à la liberté. Le chanoine Moreau (1) nous donne une relation de cette capture qui diffère en plusieurs points des renseignements que nous a laissés Rolland Le Denic, auxquels nous ajouterons ceux récemment découverts, dans nos Archives départementales, par M. Luzel, qui a eu l'obligeance de nous les communiquer.

Voyons ce que dit Moreau : son récit, très intéressant cependant, n'est pas d'une rigoureuse exactitude, et dans l'intérêt de notre histoire locale, nous replacerons, sous leur véritable jour, plusieurs incidents inexactement racontés et sur lesquels il a été mal servi par ses souvenirs. Outre les deux députés Le Guirieuc et Pierre Guégant, nommés par la ville, il cite Jean de la Garenne, chanoine de la cathédrale, délégué par le clergé. Cette députation, au lieu de

(1) Page 206, nouvelle édition.

l'envoyer à Dinan, il la dirige sur Lamballe qu'il désigne comme point de réunion des Etats de la Ligue, « si bien m'en souviens », dit-il. Il nous apprend « qu'à cause du danger des chemins », Lezonnet lui donna une escorte de 150 salades, commandée par le sieur de Kercourtois, son lieutenant, qui, arrivée à la Houssaye, bourg dépendant de Pontivy, y prit logement, avec l'intention de continuer sa route le lendemain. De grand matin, quelques heures avant son départ, cette escorte, se croyant en sûreté et n'ayant pas pris toutes les précautions pour se garder et couvrir les approches de son cantonnement, fut attaquée par un parti de royaux, commandé par le sieur de Camors.

La déroute fut complète. Kercourtois se fit bravement tuer, après avoir vainement tenté de rallier ses soldats affolés qui prirent la fuite, en laissant un grand nombre des leurs sur le carreau. Les vainqueurs, en prenant possession du village, y découvrirent les députés, qu'ils firent prisonniers et donnèrent en garde à deux ou trois soldats, pendant que les autres fouillaient la localité et que la cavalerie suivait les fuyards, qui se sauvaient vers Pontivy.

« La Garenne, ajoute le chanoine Moreau, qui ne manquoit pas de courage, comme il l'avoit fait souvent paroître, en bon lieu, avant d'estre attaché au bréviaire, voyant qu'ils n'avoient que leurs gardiens autour d'eux, dit à ses deux autres compagnons, en langage breton : Y a-t-il pas moyen de nous sauver des mains de ces coquins ? Guégant lui répond : Quel moyen ? Ils nous tireront à coups d'arquebuses, et s'ils nous reprennent, ils nous tueront ; il vaut mieux payer rançon que de mourir de leurs mains. La Garenne ne répliqua rien à tant de langage non entendu et fort suspect aux soldats qui les gardoient ; mais, sans prendre aucun avis, prend son temps, et tout à coup, un grand coup de poing dans le côté de l'un des soldats et un autre à l'autre qui étoit de son autre côté, les jetant par terre, et à celui

qui étoit devant lui le boulverse aussi par terre pareillement, le tout en un instant, et saute tout botté et éperonné dedans la rivière, qui étoit auprès et guéable, et passe de l'autre côté. Les soldats s'écrient que les prisonniers s'échappent, dont voici une troupe qui arrive, qui accompagnent les fuyards d'une grêle d'arquebusade, mais pas un coup ne porta, et ils ne suivirent pas plus loin les prisonniers, qui se sauvèrent à Pontivy. Peut-être ne savoient-ils pas que c'étoient des députés, comme ils le surent après. Le dit La Garenne, par son évasion, gagna trois ou quatre mille écus au clergé de Cornouaille, qui eût payés pour sa rançon.»

Suivant la narration du chanoine Moreau, on doit supposer que les trois députés parvinrent à se tirer des mains de l'ennemi et à recouvrer leur liberté; mais, il n'en fut pas ainsi; l'intrépide et vigoureux chanoine parvint seul à s'échapper, et ses infortunés compagnons, mis en prison, attendirent longtemps leur délivrance, qui ne leur fut accordée qu'après une forte rançon imposée par le sieur de Camors. Comme nous l'avons vu plus haut, les habitants de Quimper employèrent toutes les démarches possibles pour leur venir en aide. Le Denic nous dit bien ce qu'il en coûta à la ville pour frais d'émissaires, de députations, etc., mais, il ne fait pas mention de la rançon qui fut payée au sieur de Camors.

D'après les documents que nous examinons, il résulte que les Quimpérois, vers le mois de septembre de cette année 1594, s'entendirent avec le sieur James de la Villecarré, gouverneur au nom du Roi de la ville de Ploërmel, qui voulut bien être leur négociateur et avancer la somme de 4,000 écus, que le sieur de Camors réclamait pour la rançon des prisonniers. Cette démarche près d'un puissant adversaire, si redoutable à leur parti, n'avait rien de surprenant, en ce temps de guerre civile, qui fournit tant d'exemples semblables.

De la Villecarré, sans doute, détenait déjà les prisonniers, lorsque, le vendredi saint, le duc de Mercœur, qui voulait, à quelque prix que ce fût, s'emparer de la ville de Ploërmel, donna ordre à quelques-uns de ses capitaines de la surprendre, pendant l'office. L'entreprise eût probablement réussi, si un bourgeois, Jean Perret, qui s'était absenté du sermon pour affaires particulières, n'eût aperçu de sa fenêtre, six hommes habillés en paysans, qui s'avançaient sur le pont et attaquaient les soldats du corps-de-garde; il remarqua aussi plusieurs autres personnes cachées dans le jeu de paume et sous le pont. Il donna aussitôt l'alarme et, aidé de quelques citoyens, se posta auprès de sa maison, qui joignait la porte de la ville, pour s'opposer à l'ennemi. Pierre d'Esquier et Pierre Perret, sieur des Crolais, sénéchal de Ploërmel, se mirent promptement à la tête du peuple, et, avec l'aide de la garnison, ils repoussèrent les assaillants, qui perdirent en cette affaire 250 hommes tués, blessés ou faits prisonniers. En mémoire de cette victoire, jusqu'à la Révolution de 1789, on fit une procession qui en rappelait le souvenir. Ce fait, dit Ogée, est prouvé par la lettre du capitaine de la Villecarré au maréchal d'Aumont, datée de Ploërmel le 21 avril, jour du vendredi-saint de l'an 1594.

Après la capitulation de Quimper, qui se rendit au duc d'Aumont, M. de la Villecarré, voulant rentrer dans ses fonds, s'adressa à l'assemblée de ville, qui en refusa le remboursement. Cette décision peu équitable, était sans doute la conséquence du changement de gouvernement, passé des Ligueurs aux Royaux. M. de la Villecarré, après avoir épuisé tous les degrés de juridiction, transmit sa réclamation au Conseil privé du Roi, devant lequel, le 26 juillet 1596, les habitants envoyèrent Maître Riou de Kerguélen, sieur de Keranroch, pour soutenir leurs intérêts. Il en coûta à la ville 530 écus, montant des frais de poursuite et d'indemnité au défenseur. Nous ne savons

quelle fut la décision du Conseil privé, mais, nous sommes persuadés qu'elle ne fut pas favorable aux habitants de Quimper, car nous voyons ceux-ci se tourner alors vers le sieur de Camors, pour le contraindre à restituer la rançon qui lui avait été payée pour la délivrance des prisonniers, en donnant pour raison que ce seigneur, précisément dans le même mois où il l'avait touchée, avait abandonné le parti du Roi pour se rallier à celui des Ligueurs.

A ce sujet, ils firent procéder à une enquête, qui eut lieu le 24 décembre 1596, devant Guy Le Méneust, chevalier, sieur de Berquigny, sénéchal de Rennes, où se tenaient alors les États de Bretagne. Cinq témoins déposèrent à l'audience : 1° Noble homme Bernard Nouel (Noël), sieur de Kerdanel, demeurant à Morlaix, député de cette ville aux États, âgé de 35 ans. 2° Maître Jean de Vaumorin, demeurant ordinairement à Morlaix, aujourd'hui à Rennes, âgé de 48 ans. 3° Noble homme Vincent Le Grand, sieur de Kercault, demeurant à Morlaix, député de cette ville aux États, âgé de 41 ans. 4° Maître Auffroy Toulconet, ancien receveur des fouages et impôts de l'évêché de Léon, demeurant à Morlaix, âgé de 30 ans. 5° Noble homme Jan Duquelenec, sieur de Saint-Tual, avocat à la barre de Concarneau, y demeurant, et à présent à Rennes, comme député de ladite ville de Concarneau, âgé de 38 ans.

Ces cinq témoins, après avoir prêté serment, déposèrent unanimement : « Que, enquis de la part des dicts bourgeois et habitants de Kempercorantin, sur requête par eulx présentée, dépose que : environ le mois d'avril mil cinq cens quatre-vingts quatorze, le sieur de Camor, tenant lors le parti du Roy, auroict prins prisonniers de guerre les deputez de la dicte ville de Kempercorantin, qui tenoict lors le party de la Ligue, qu'il ouyt nommer M^{rs} Allain Le Guirieuc et Pierre Guégant, lesquels il randit en la ville de Ploërmel, où commande le sieur de la Villecarré, et environ quatre

moys après, et au moys de septembre dudict an 1594, le dit sieur de Camor quicta le party de Sa Majesté, pour se ranger du party des rebelles. Et ouyt dire communément, estant le thesmeing dans le siège de Morlaix, quele dict sieur de Camor assistoit le sieur de Mercœur audict moys de septembre, près la ville de Morlaix, lorsque le dict sieur de Mercœur tascha à lever le siège posé par Monsieur le maréchal d'Aumont au devant du chasteau du dict Morlaix. Et, en oultre, que tout depuys ledict temps, le dict Camor a tenu et tient encore à présent le party des rebelles au Roy. »

Nous ne connaissons pas les résultats de cette enquête, seulement, nous voyons que les bourgeois y perdirent leur temps et probablement beaucoup d'argent en poursuivant le sieur de Camors, un aventurier de sac et de corde, sans ressource et toujours insaisissable. Mais, animés de cet esprit processif, qui était si tenace, à cette époque, ils n'abandonnèrent pas la partie et voulurent contraindre les députés Le Guirieux et Guégant à payer leur rançon. Cette injuste prétention n'ayant pas été admise, ils s'adressèrent au Général (1) de l'évêché de Cornouaille, près duquel ils n'eurent pas plus de succès. D'un autre côté, le sieur de la Villecarré n'employait pas moins d'énergie à réclamer cette somme de 4,000 écus, qu'il avait avancée, sous la garantie des habitants de Quimper.

Tous ces différents procès, passant de juridiction en juridiction, finissaient en dernier ressort par être soumis à la décision du Conseil privé du Roi, qui rendit plusieurs arrêts, notamment le 2 octobre 1598, et au mois de mars 1599, arrêts qui furent favorables au sieur de la Villecarré.

Ce procès onéreux, qui se prolongeait sans résultat, devait cependant avoir un terme. L'Assemblée de ville pro-

(1) Juridiction de cette partie de la Bretagne.

posa une transaction au sieur de la Villecarré, qui l'accepta, mais en imposant des conditions assez rigoureuses. Le 26 juillet 1600, les bourgeois se réunirent « dans la grande salle de la chapelle Nostre-Dame de la Cité », en présence d'Allain Tanguy et Denys Le Stang, notaires royaux, qui dressèrent l'acte dans lequel il fut stipulé que les habitants de Quimper « demeureront quittes de la dicte rançon, tant en principal qu'accessoires, mais, qu'ils reconnoistront devoir audit sieur de la Villecarré la somme de quatre mille escus, laquelle sera constituée à raison du desnier à douze, qui seroit par an trois cents trente trois escus un tiers, (1000 livres), laquelle rante, ils ont promis payer au dict James de la Villecarré, escuyer, en sa maison, à Saint-Brieuc, ou à Rennes, chez Maistre Yves Cormier, sieur de Messière, notaire. » — La ville se réservait la faculté de rembourser le capital, à une époque qu'elle déterminerait plus tard ; en outre, elle consentit à payer 50 écus à la partie adverse, à titre d'indemnité de procédure.

Comme garantie de cette transaction, le sieur de la Villecarré exigea que vingt-cinq notables bourgeois, faisant partie de cette assemblée et dont les noms sont consignés dans l'acte, se reconnaîtraient solidairement responsables du paiement de cette rente de 1,000 livres « sous obligation hypothèque de tous et chacuns leurs biens présents et futurs, tant en général qu'en particulier et par leurs serments. »

Tel est le dénouement de cet incident, sur lequel nous nous sommes un peu étendu, mais nous avons pensé que cette digression ne serait pas sans utilité pour élucider un point important de notre histoire locale, jusqu'à présent resté dans l'ombre.

Nous terminerons ici l'examen du compte des frères Jean et François Lhonnoré. Nous ne pouvons en donner qu'un aperçu, malheureusement incomplet, le procès-verbal d'apu-

rement n'étant pas parvenu jusqu'à nous. Les héritiers des comptables durent, en attendant la décision de la Cour des comptes, faire de nouvelles démarches pour recueillir 1,804 écus, qui restaient encore à percevoir sur les impôts, et 1,760 autres, employés à des dépenses dont ils n'avaient pu présenter les quittances. C'était un déficit de 3,564 écus ou 53,000 francs de nos jours. A ce sujet, comme conclusion et pour leur justification ils s'expriment ainsi :

Protestations des comptables.

« En cest endroit, les comptables déclarent n'avoir peu entièrement recouvrer leurs acquitz, à raison des guerres et le descès arrivé au dict Jan Lhonnoré, durant l'excese (l'exercice) de sa charge, et du dict François Lhonnoré, de la maladie contagieuse de laquelle il auroict esté affligé, en la dicte ville de Kempercorentin, à la fin de la guerre ; et que lors de leurs dictz descès, partie de leurs dictz acquitz, procès et procédures estoient entre les mains des procureurs et advocatz des dictz habitans, tant au Conseil privé du Roy, requeste du Pallais à Paris, Cour du Parlement et requeste du Pallais de Rennes, que en aultres divers lieux, que les subséquans miseurs et procureurs de la ville de Kempercorentin ont retirez, sans que lesditz comptables en aient eu aulcune connoissance, que depuis les six moys derniers qu'ilz sont appelez en la chambre pour compter de la dicte miserie, ayant obtenu lettres monitorialles, pour révélation de ceux qui retiennent leurs dictz acquitz. Au moyen de quoy, font expresse réservation d'ajouter en la despance du présent compte ce qu'ilz recouvriront d'acquitz et les employer à leur apurement, en conséquence des monitoirs qu'ilz ont faict publier. »

1597

« ESTAT PARTICULIER par le menu des desniers mises et dépances déboursez et faitz par noble homme Allain Chevillart, procureur syndic des nobles, bourgeois et habitans de la ville de Kempercorantin, pour l'armée du Roy et le siège mys au devant le fort de Douranenès, par le sieur capitaine du Prè, maistre de Camp conduisant la dicte armée, le seiziesme febvrier mil cinq cens quatre vingtz et dix sept, et pour aultres sièges du depuys mys, par Monsieur de Sourdéac, lieutenant pour sa Majesté en ce pays, conduisant la dicte armée du Roy adevant les forts de Penmarch et du dict Douarannenès, en la dicte année mil cinq cens quatre vingtz dix sept, desquelz deniers mysés et dépances il suplie alocation pour la somme à la quelle ilz seront trouvez monter, luy servir de descharge en la dépance de son conte général et à mesditz sieurs habitans et nobles bourgeois pour se pourvoir pour le remboursement, ou ainsin (ainsi) qu'ilz voisront lavoïr afaire. »

Ce document, comme l'indique son intitulé, ne représente pas le compte général des recettes et dépenses de l'année 1597, mais seulement la partie concernant les frais occasionnés par les différentes expéditions militaires qui eurent lieu dans le courant de cette année. Le comptable le soumet à la Commission, non-seulement pour en obtenir décharge, mais encore dans le but d'être utilisé par les habitants de Quimper, afin de se « pourvoir pour le remboursement ainsin qu'ilz voisront lavoïr afaire. »

Nous nous sommes demandé dans quelle circonstance il devait être présenté, pour obtenir ce remboursement des sommes énormes que la ville avait déboursées. Chevillart ne nous le dit pas ; mais, à ce sujet, nous émettons une opinion qui nous est personnelle et que nous soumettons à l'appréciation de notre Société.

Aussitôt après la soumission du duc de Mercœur, Henri IV résolut de visiter quelques villes de Bretagne, province qui avait été le dernier boulevard de la Ligue. Cette nouvelle, transmise par le chancelier Hérault de Chiverny au Parlement, qui siégeait alors à Rennes, avisait encore que différentes mesures seraient prises dans l'intérêt du royaume, entre autres, une demande de subsides pour les frais occasionnés par l'armée royale, venue de très-loin pour pacifier le pays.

Après avoir passé quelques jours à Nantes, Henry IV fit son entrée à Rennes, le 9 mai 1598; la veille de la Pentecôte. La réception fut des plus simples, le Roi l'ayant ordonné ainsi. Les Etats, s'étant réunis, accueillirent, sans objection, la demande de subsides; ils accordèrent 800,000 écus payables en quatre ans, et, en outre, s'engagèrent à fournir les vivres et les vaisseaux nécessaires pour accélérer le départ des Espagnols cantonnés au Blavet, ou Port-Louis.

Les habitants de Quimper ne furent pas les derniers à connaître les intentions du Roi et prévirent que, pour compléter les subsides demandés, ils y contribueraient pour une large part proportionnelle, qui viendrait encore aggraver leurs impôts, déjà si lourds. Ils s'avisèrent pour s'en dispenser de constater que, dans l'année précédente, ils s'étaient imposé des sacrifices considérables, spécialement en frais de guerre, pour le service du Roi, sacrifices dont la plupart des villes de la province avaient été exemptes. Sans doute, en transmettant leur mémoire, ils demandèrent, sinon, l'exonération de la part qui leur incomberait dans la répartition des 800,000 écus, au moins un notable allègement.

C'est le 10 avril 1598 qu'une Commission, sous la présidence de Jacques Laurent de la Motte, sénéchal et premier magistrat de Cornouaille, s'assembla pour vérifier le mémoire présenté par Allain Chevillart. Cette vérification fut

terminée le lundi 4 mai, c'est-à-dire cinq-jours avant l'entrée du Roi à Rennes. Ce mémoire produisit-il l'effet qu'on en pouvait attendre ? Nous l'ignorons. car, ainsi que nous l'avons déjà dit, le but de son établissement n'est basé que sur une conjecture qui nous est personnelle, mais qui nous paraît des plus vraisemblables, surtout lorsqu'on considère que la date de sa rédaction coïncide avec l'arrivée d'Henri IV à Rennes. C'était donc une excellente occasion de le présenter au Roi et de le soumettre au Parlement, appelé en ce moment à voter des subsides considérables. Enfin, quoiqu'il en soit, ce document est parvenu jusqu'à nous, malgré plusieurs lacunes et l'absence des totaux de ses différents chapitres. Nous n'hésitons pas à le présenter à notre Société, à laquelle il offrira quelques renseignements intéressants sur les événements qui ont eu lieu en 1597.

Le mémoire d'Alain Chevallart est divisé en douze chapitres de dépenses, dont le montant s'élève à 4,172 écus 58 sols, qui, aujourd'hui, représenteraient une valeur de près de 72,000 francs.

Siège de Douarnenez par le capitaine du Pré (1).

Le maréchal d'Aumont, après la capitulation de Quimper, en donna le gouvernement au sieur de Kermoguer et y laissa une garnison de seize compagnies, sous le commandement du capitaine du Pré. Ces compagnies, qui n'étaient pas complètes, représentaient cependant un effectif de douze à quinze cents hommes, force encore considérable et suffisante, dont ils ne surent tirer aucun parti, surtout pour protéger le pays constamment pressuré par La Fontenelle, qui avait l'audace de pousser ses ravages jusqu'aux portes de la ville.

(1) Ce nom s'écrit de plusieurs manières, Pré, du Pré, Dupré, du Prez; comme nous l'avons déjà dit, nous donnons textuellement les noms propres d'après le manuscrit, qui souvent les orthographia différemment, dans la même page.

Ce redoutable chef de bandits, après avoir résidé à Corlay et au château de Créménec, près du Faouët, résolut de s'emparer de l'île Tristan, situation extrêmement forte, dont il augmenta les défenses. C'est là qu'il établit le centre de ses opérations, ou son quartier général, selon l'expression militaire. Kermoguer et Du Pré n'ignoraient pas ce projet, mis promptement à exécution, mais, par une coupable indifférence, ou une incroyable incurie, ils n'y firent aucune opposition. Le chanoine Moreau, à ce sujet, leur reproche amèrement leur inaction et surtout leur manque de courage, en négligeant d'utiliser « la casanière garnison de Quimper. »

La Fontenelle fortifia si bien son île, qu'il était impossible de s'en rendre maître, autrement que par la famine ou la trahison. On ne pouvait y entrer que d'un côté, qui se trouvait baigné des eaux de la mer, à toutes les marées, et d'où l'on voyait à 600 pas tous ceux qui auraient voulu en approcher. La Fontenelle, en sûreté dans son fort, exerça, pendant trois ans, tant sur mer que sur terre, tous les brigandages dont il était capable.

A la fin de l'année 1596, Henri IV, qui avait été informé des ravages et des crimes de ce scélérat, apprenant que le capitaine Du Pré, alors à Paris, l'avait laissé paisiblement se fortifier dans l'île Tristan, fut tellement indigné, qu'il ordonna son arrestation et sa mise en jugement. Du Pré, pour avoir sa grâce, promit de se rendre maître de l'île, d'en chasser La Fontenelle, ou de périr dans cette expédition. Le roi lui pardonna, à cette condition, et le fit partir, sur le champ, pour Quimper.

Aussitôt de retour, il forma un petit corps d'armée, composé d'un millier d'hommes, fournis par les garnisons voisines et celle de Quimper. C'est avec cette faible troupe qu'il partit pour combattre La Fontenelle, dont les forces étaient autrement considérables. Celui-ci l'attendit tran-

BULLETIN ARCHÉOL. DU FINISTÈRE. — Tome XII. (Mémoires). 14

quillement dans son île, protégé par de puissantes fortifications et par une flotte dont faisait partie un magnifique vaisseau, qu'il venait de faire construire. Du Pré fut approvisionné par la ville, en munitions et en matériel de toute sorte. Le chanoine Moreau et Ogée ne nous donnent pas la date de cette expédition ; le miseur Chevillart nous apprend qu'elle eut lieu au mois de février 1597. En partant, Du Pré nourrissait un projet dont la réussite paraît cependant assez difficile ; il comptait sur certains engins pour incendier le fort et la flotte de La Fontenelle.

C'est le 16 février que les contingents de cette petite armée, réunis dans les faubourgs de Quimper, se mirent en marche sur Douarnenez. Pour les diriger, on leur donna trois guides, qui reçurent deux écus. Suivait un convoi de douze charrettes, fournies par la ville. « pour debvoir estre employées à mener le canon et aultres munitions de guerre dudict capitaine Du Pré. » Le salaire des conducteurs, leur nourriture et celle des chevaux, pendant trois jours, coûtèrent 20 livres 10 sols. L'artillerie de siège ne se composait que d'une seule pièce de canon, remise au Guéodet, et qui fut prêtée par les bourgeois. Venait encore une voiture, spécialement destinée à transporter les engins de destruction préparés pour « brusler le grand vaisseau et le manoir de La Fontenelle. » D'après le compte de Chevillart, voici les matières qui entraient dans leur composition : un baril de goudron, 50 livres de braie de Flandre, 25 livres d'étoupes, une certaine quantité de soufre et de fascines, dont le montant s'éleva à 4 écus 10 sols.

La distance entre Quimper et Douarnenez n'étant que de vingt-deux kilomètres, Du Pré arriva le même jour devant l'île Tristan. Le lendemain, il se présenta sur la plage, « faisant voltiger (caracoler) son cheval, provoquant l'ennemi de sortir à l'escarmouche. » Cette ridicule bravade lui fut fatale, les assiégés l'accueillirent à coups de mous-

quets ; blessé mortellement, il mourut, quelques minutes après, sur le théâtre de ses fanfaronnades. « Ainsi s'acquitta de la promesse qu'il avoit faite au roi, à Paris, de conquérir l'île ou de mourir. Ses gens se contentèrent de perdre leur capitaine et s'en retournèrent, sans hasarder d'avantage » (1).

Le troisième jour après son départ, le corps expéditionnaire en désarroi, était de retour à Quimper. Mal accueilli par les habitants, qui lui fermèrent leurs portes, pour éviter les désordres, toujours à redouter en pareille circonstance, il fut cantonné dans les faubourgs et les environs ; qu'il se mit à piller. On dut en appeler à l'intervention de M. de Sourdéac et du sieur de Kergoumarch, pour obliger ces divers contingents à rentrer dans leurs garnisons. Enfin, on leur donna quelques guides, et nous voyons que, le 25 février, le régiment de Molac retourna à Châteaunèuf et au Vouelgoued (Huelgoat) et les Suisses à Brasparts.

Cette campagne de trois jours ne coûta à la ville que 35 écus 5 sols.

Tentatives de La Fontenelle pour surprendre Quimper.

La mort de du Pré et la honteuse retraite de ses troupes, ne firent qu'augmenter l'audace de La Fontenelle. Ce brigand, prévoyant que la guerre ne pouvait toujours durer, résolut, avant la conclusion de la paix, de s'emparer de Quimper, où il savoit trouver un immense butin, accumulé par des personnes riches qui, depuis plusieurs années, s'y étaient réfugiées. Ses capitaines l'engagèrent fortement à cette entreprise, comptant profiter du sac de la ville pour s'enrichir et vivre dans l'aisance, après avoir déposé les armes.

(1) Moreau, 2^e édition, page 302.

Le chanoine Moreau nous a donné, dans leurs moindres détails, tous les préparatifs de cette expédition; nous n'y reviendrons pas. Seulement, nous ferons observer qu'il n'est pas d'accord avec Chevillart sur les dates que nous donne ce comptable. Ce point historique mérite d'être élucidé.

Dès le mois d'avril, La Fontenelle avait déjà poussé une reconnaissance sur Quimper. Elle fut sans importance et ne produisit aucun résultat. Celle du mois de mai fut plus sérieuse; il y mit en action toutes les forces dont il pouvait disposer. Moreau écrit que, le 30 mai, La Fontenelle attaqua la ville, qui s'y attendait et qui faillit être enlevée. Chevillart nous démontre que cette attaque eut lieu le 5 mai. Voici, à ce sujet, les indications que nous trouvons dans son mémoire; elles prouvent aussi que, pour sa sécurité, Quimper, toujours sur le qui-vive, prenait ses précautions :

« Le quatriesme de may mil V^e IIII^{xx} dix-sept, auroit par l'advis et commandement du dict sieur gouverneur (Kermoguer) et Monsieur le Seneschal, envoyé un espion, nommé Jean Bargou, à Douarannenes, pour descouvrir et scavoir quelques nouvelles du dict sieur de La Fontenelle et de ses troupes, lequel messenger auroit reçu la somme de 60 sols. — Plus, ledict jour, il auroit envoyé ledict Malmeneq, messenger à Penmarch, pour scavoir sy lennemy sy fortifioit, auquel pour trois jours auroit esté payé un escu et demy. — Du cinquiesme jour du dict moys de may, an mil V^e IIII^{xx} dix sept, auroit envoyé trois espions descouvrir quelle route eut faict l'armée de La Fontenelle, que l'on disoit qu'il venoit donner en ceste ville, à chacun desquelz espions il auroit payé trente sols, faisant quatre livres dix — sols. — Le dict jour (5 mai), l'armée du dict de La Fontenelle estant retirée du faubourg de la Terre au Duc, auroit de rechef envoyé deux autres espions suivre la dicte armée et pour scavoir quelle route il eut prins, ausquelz espions qui seroient demeurez jusqu'au lendemain auroit le dict

procureur de la ville (1) payé la somme d'un escuz. — Du sixiesme may au dict an, par le commandement de Monsieur le gouverneur, auroit le dict procureur de la ville envoyé Yvon Le Moel, porter une lestre du dict gouverneur au dict seigneur de Sourdéac, à Brest, pour luy donner avis de ce qui s'en estoit passé à Quimper, auquel Moel, pour guerdon et salaire auroit ledit procureur payé trois escuz. »

Autre contradiction. Le chanoine Moreau, dans son récit, nous dit que le sieur de Kerollain (2), gouverneur de Concarneau, qui prit une part si brillante à cette affaire, arriva ce jour-là, *par un heureux hasard*, à Quimper, avec une faible escorte composée de cinq cavaliers et d'un trompette. On doit supposer une erreur ou un manque de mémoire de sa part, si l'on s'en rapporte à l'article suivant : « Du lundi cinquesme may mil V^e IIII^{xx} dix sept, auroit payé à Jan Groult, hostellier, pour la despance du sieur de Keranhollen, gouverneur du château de Conq et ses gens, *venus exprès*, pour donner secours à la ville contre les forces de La Fontenelle, qui auroit *donné le dict jour* dans le faubourg de la Terre au Duc, la somme de cent quatre vingt dix sept livres quinze sols. » — La somme de 197 l. 15 s. (représentant aujourd'hui 988 fr. 75 c.) pour la dépense de Kerollain et de ses six hommes, qui ne firent que séjourner à Quimper, est vraiment exagérée ; elle était suffisante pour nourrir et défrayer une troupe d'un effectif autrement considérable. On peut donc en induire que Kerollain, prévenu du danger que courait Quimper, était suivi de sa compagnie de gens d'armes. Nous sommes persuadé que ce capitaine n'y fit qu'une courte station, parce

(1) Le miseur était aussi qualifié de procureur et de procureur syndic de la ville.

(2) Jean Jegado, sieur de Kerollain. Ogée le nomme Crecholain, et Chevillart, Keranhollen.

que, quelques jours après, le 9 mai, il fut rappelé de nouveau, comme nous le verrons bientôt.

La Fontenelle, dans la soirée du cinq mai, battit en retraite sur son île, après une perte de 150 hommes mis hors de combat, l'abandon de 65 chevaux et d'une partie de ses bagages. Les charrettes qu'il avait fait venir pour emporter le butin qu'il se flattait de recueillir, après le pillage de la ville, servirent à transporter ses nombreux blessés. Prévoyant qu'il ne tarderait pas à être attaqué, il s'empressa de réunir près de lui ses petites garnisons détachées dans les environs, entre autres, 300 hommes stationnés à Dinan et à Pontivy, et, soit par achat, soit par extorsion, il accumula dans son île toutes les munitions de guerre et de bouche qu'il put se procurer.

Sièges de Penmarch et de Douarnenez par Sourdéac.

Après le malheureux siège de Douarnenez où du Pré perdit la vie, après les deux récentes entreprises de La Fontenelle sur Quimper, Sourdéac, gouverneur de Brest, jusques là resté sourd aux nombreuses demandes de secours qu'on lui adressait, sortit de son apathie, prévoyant qu'un jour son inaction lui serait reprochée et qu'on lui en demanderait un compte sévère. Le souvenir du capitaine du Pré, devait quelque peu préoccuper son esprit.

Après de nouvelles et pressantes instances des habitants de Quimper, qui redoutaient le retour de La Fontenelle devant leurs murs, il se décida à réunir un corps d'armée et les moyens nécessaires pour l'assiéger dans son île. En attendant, les Quimpérois, peu rassurés, dans la crainte de nouvelles attaques, s'adressèrent encore à Kerollain pour leur venir en aide. Un article de dépense, daté du 9 mai, nous précise le jour où le capitaine de Concarneau reçut cette invitation. « A un messenger qui auroit esté dépesché

et envoyé par mes dicts sieurs gouveneur et sénéchal, par l'advis de partie des habitans de la dicte ville, à Concarneau, pour suplyer le sieur de Keranhollen, gouveneur du du dict lieu de venir avec ses forces en ceste dicte ville, quel sieur Keranhollen, auroict pareillement envoyé le dict messenger à Quimperlé, pour faire venir partye de ses troupes y estant, auquel voiage ledict messenger auroit esté troys jours et demy et pour ce auroit eu deux escuz. »

Kerollain séjourna deux jours à Quimper, du vendredi soir 9 au dimanche matin 11 mai, d'après un autre article qui mentionne quelle fut, pendant le même temps, la dépense occasionnée par sa compagnie, qui n'était pas au complet. « Du IX may mil V^e IIII^{xx} dix sept, auroit payé au dict feu Groult pour aultre dépanse par le dict sieur de Keranhollen et ses gens faicte chez ledict sieur Groult, qui auroient esté mandez venir au secours de ladicte ville contre l'effort du sieur La Fontenelle et ses forces qui lui venoient de Pontivy Hennebon et d'ailleurs, la somme de cent cinquante livres dix-sept sols, le tout par le commandement et de l'adveu de la ville, recours au brève par le dict Groult fourny, datté du neuf may mil V^e IIII^{xx} dix-sept. En comparant ce chiffre au précédent payé le 5 mai à l'hôtelier Groult, on peut juger si nous nous sommes témérairement avancé en prétendant que, lors de la tentative de La Fontenelle, Kerollain devait avoir une troupe bien plus considérable que la faible escorte de six cavaliers qui l'aurait accompagné, d'après les mémoires du chanoine Moreau.

Sourdéac fit ses préparatifs pour attaquer La Fontenelle. Ogée et le chanoine Moreau ne nous donnent pas la date de son entrée en campagne et ne sont pas d'accord sur la durée de cette expédition. C'est encore le miseur Chevillart qui va nous éclairer à ce sujet. Les dates sont les jalons de l'histoire, on ne saurait apporter trop de soin à les préciser, sans elles, on ne peut classer les événements à leur véritable place.

Sans perte de temps, il ordonna aux garnisons suivantes de se diriger, en totalité ou en partie sur le Faou, point de rassemblement de son armée. Elles provenaient de : Brest, Quimper, Dinan, Morlaix, Tonquedec, Guingamp, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lannion, Tréguier, plus trois compagnies de Suisses du régiment d'Erlac, soit environ quatre mille hommes, tant en infanterie que cavalerie. Le parc de siège fut fourni et approvisionné par les villes de Brest et de Quimper. Comme lieutenants, Sourdéac s'adjoignit le baron de Molac, Kergomar et de la Tremblaye.

C'est le 11 mai que le contingent de Quimper se mit en marche. « Du dimanche unziesme may mil V^e IIII^{xx} dix sept, Messieurs de Keranholen et Manjance (Magence) sont partis pour se joindre à l'armée de Monsieur de Sourdéac, estant au Fou ; ausquelz auroit esté fourny trois guides, scavoir : Louis Paigné, Hervé Le Toullec et Jan Omnès, les dits Toullec et Paigné ont esté deux jours et ledict Omnès cinq jours pour espionnage, et auroient eu à raison de 30 sols par jour, chacun d'eux la somme de quatre escus et demy. »

Aussitôt ses troupes concentrées, Sourdéac, avant d'assiéger l'île Tristan, résolut de se rendre à Penmarc'h, pour s'emparer du château de Kerousi, où La Fontenelle avait placé une forte garnison qui, à un moment donné, pouvait faire une sortie et entraver son expédition sur Douarnenez. Dans ce but, il partit du Faou et s'arrêta un instant à Locrenan, qu'il quitta le 15. Le compte de Chevillart nous indique l'itinéraire que l'armée suivit pour atteindre Penmarch. « Les dicts sieurs de Sourdéac et gouverneur font partir (de Quimper, le 14 mai) les quatre messagers, dès les dix heures du soir du dict jour, pour aller à l'armée estant à Locrenan, afin de guider la dicte armée d'aller à Sainct Allouarn et de là à Pont-l'Abbé et de là à Penmarch, ausquelz messagers, pour avoir esté occupez quatre jours, auroit esté payé à raison de 30 sols tournois par jour pour chacun d'eux, la somme de huit escuz. »

La distance de Locrenan à Penmarch ne dépasse pas 50 kilomètres; l'armée mit probablement deux jours à la franchir et dut arriver à destination le 18 au plus tard. Sourdéac prit la place d'assaut, passa une partie de la garnison au fil de l'épée et fit pendre le reste. Son artillerie était dirigée par Henry Berthou, le canonnier de Quimper, aidé de René de Vuleren et d'un matelot *leur coadjuteur*, qui reçurent chacun un écu pour se rendre de Quimper à Penmarch. « Plus aux sieurs Jean Quelfen et Guillaume du Pré, députés pour la conduite des canons et garde des munitions, durant le siège du dict fort de Penmarch où ilz ont esté occupez depuis le 18 du mois de may jusqu'au 22 dicelluy, auroit payé pour la dépanse douze livres. »

Nous ne saurions donner précisément la date de la prise du château de Kérousi, mais il est très-probable que Sourdéac s'en empara le 22 mai, car le surlendemain, il donna des ordres à plusieurs compagnies restées au Faou de venir le rejoindre à Douarnenez et se mit en marche le même jour, dans l'intention de faire le siège de l'île Tristan. « Du vingtquatriesme may mil V^e IIII^{xx} dix sept, jour de samedy, à quatre guides fourny à mon dict sieur de Sourdéac, pour guider l'armée à Douarannenès, auroit payé à chacun des dicts guides, pour deux journées, à raison de 30 solz tournois par journée faisant ensemble quatre escuz. »

« Aussitôt son arrivée, qui eut lieu le 25, il reçut un détachement de pionniers, venant de Quimper, pour entreprendre les travaux du siège. Mais, ces travaux étaient d'une difficulté inouïe; le repaire de la Fontenelle, protégé par la mer, n'était abordable que d'un seul côté joignant la terre ferme; lorsque la marée était basse, il était impossible d'y établir des tranchées ou des chemins d'approche, et la plage elle-même était dominée par le canon des assiégés. « Ce beau siège, dit le chanoine Moreau, aussi téméraire-

ment entrepris que mal poursuivi, dura un mois ou six semaines (1) avec aussi peu d'avancement le dernier jour que le premier, étant l'ennemi dans une place avitaillée de toutes provisions. Or, quand il y eut eu devant trente mille hommes, qu'ils eussent été soutenus, ils n'y eussent rien fait et n'y avaient à craindre que la famine ou trahison, chose à quoi on avait fort bien pourvu. »

Par une nuit obscure, en pleine marée, les assiégés firent une sortie et attaquèrent à l'improviste, du côté de Tréboul, le quartier du capitaine Magence, qui fut tué, avec grand nombre des siens.

A bout de moyens, découragé, comprenant l'impossibilité de réduire son ennemi paisiblement à l'abri et qu'une flotte ravitaillait abondamment, Sourdéac, pour se débarrasser des soucis d'un siège qui menaçait de s'éterniser, ne crut mieux faire que de s'absenter de son camp, sous différents prétextes, et d'en confier le commandement au baron de Molac. Parfois, il va à Quimper, où il s'installe dans un logis aménagé par la ville, qui poussa la générosité jusqu'à lui garnir largement sa bourse ; on le voit aussi prendre ses aises à Saint-Pol-de-Léon, à Brest, d'où « il écrit, le 25 juin, à la noblesse de Léon de le venir trouver à l'armée devant Douarnenez » Le 16 août, il arrive encore à Quimper ; de son logis il adresse des ordres à l'armée de siège. C'est à la fin du mois d'août que les assiégeants, apprenant que les Ligueurs se réunissaient à Vannes, à Pontivy et à Hennebont, pour marcher sur Douarnenez, crurent prudent de lever le siège, après un conseil de guerre présidé par Molac, en l'absence de Sourdéac.

Cette détermination fut prise au grand regret des habitants de Quimper, qui s'étaient imposé d'énormes sacrifices et qui redoutaient de voir encore apparaître leur terrible

(1) Bien plus longtemps, comme nous le verrons tout à l'heure.

voisin. A ce sujet ils écrivirent au maréchal de Saint-Luc deux lettres dont la date nous apprend le terme de ce blocus, qui dura près de trois mois : du 1^{er} septembre « à un autre messenger pour avoir esté devers le dict sieur mareschal, luy porter lettre pour le supplier de continuer le siège devant le fort de Douarannenès, qui fut levé d'une partye, suivant l'avis donné par le dict sieur de Sourdéac, auroit payé le dict Chevillard la somme de sept escuz. — A un autre messenger (1), pour avoir esté donner avis par lettre au dict Monsieur le mareschal, du lèvement inopiné du dict siège de devant le fort de Douarannenès, auroit esté payé pareille somme de sept escuz. »

L'artillerie de siège était déjà revenue à Quimper, comme l'indique cet article de dépense, « du XXX aost mil V^e IIII^e dix-sept auroit payé à trois charpentiers, pour avoir racoustré le pont de la porte Médard pour faire entrer les canons du dict sieur de Sourdéac en villé, 36 sols. — A Henry Berthou et René Cunnien, pour leur salaire durant le tems de quatre moys qu'ilz auroient esté occuper aux sièges de Douarannenès et de Penmarch, auroit payé un escu par jour et pour ce cy 123 escuz. »

Poudre, balles (boulets), armes et mèches.

Ces munitions fournies par la ville s'élevèrent à la somme de 1,137 écus, 48 sous (aujourd'hui près de 17,000 francs), « d'après l'estat baillé par le garde de l'artillerye et munitions dicelle ville, signé Martin de la Masse, du 22 novembre 1597. » Voici le détail des livraisons les plus importantes. — 2,260 livres de poudre égrainée, à 20 sols la livre, 753 éc. 20 sols. — 174 balles de batterie (boulets de

(1) La date manque, mais elle doit être très rapprochée de celle de la lettre précédente.

siège), chaque boulet du poids de 20 livres, 174 éc. — 136 balles de couleuvrine, chacune pesant 6 livres, 40 éc. 48 s. — 370 livres de balles de différents calibres, 17 éc. 40 s. — Le métal de ces boulets coûtait trois sols la livre. On remarquera que le calibre de l'artillerie est de 6 et de 20 livres; pour se servir de ce dernier projectile, il fallait des pièces d'une dimension et d'un poids énormes, aussi, leur transport était-il de la plus grande difficulté. — Figurent ensuite sur le relevé, 6 mousquets à 4 écus chacun, 24 éc. — 200 livres de mèches à 6 sous la livre, 20 éc. Cette grande quantité prouve qu'à cette époque, on connaissait peu l'usage de la pierre à feu et que l'infanterie était armée de fusils à mèche. — 84 piques à raison de 4 livres chaque pique, 112 écus, etc.

*Des canons, leur attirail, munitions et autres engins
de guerre.*

Ce chapitre monte à la somme de 435 écus, 10 sols (6,525 francs). La ville eut à fournir une grande quantité de gabions et de facines, confectionnés dans les bois de Plomelin, et qui furent transportés par eau à Penmarch. Elle livra 32 serpes à 20 sols chacune. — 17 cognées à 17 sols. — 36 civières à 6 sols. — 68 pelles de bois à 5 sols. — 16 pelles en fer à 22 sols. — 345 sacs à 15 sols; ces sacs étaient probablement destinés à contenir de la terre pour construire des épaulements. Les réparations au matériel de l'artillerie s'élevèrent à un chiffre très élevé. A cette époque, la conduite des canons était dans l'enfance, surtout en Bretagne. Quand on voulait transporter une pièce, on devait l'enlever de son affût, qui n'était pas alors disposé pour recevoir un attelage, et on la plaçait sur une charrette, qui devait être solidement confectionnée pour supporter son énorme poids. Voici ce qu'il en coûta pour

réparer les deux voitures qui servirent à transporter « les deux grandes pièces vertes » prêtées par les bourgeois de Quimper (1).

« Auroict payé pour réparer de neuf, desmonter et monter les roues des deux charettes pour deux grandes pièces vertes de ceste ville, savoir aux dict Jan Jezecquel, pour six journées à 30 sols par jour, cy 9 livres. — Au dict Paul Le Contal et Loups Avelguen, à chacun pour six journées, auroict payé ledict Chevillard six livres à chacun fesant 12 livres. — Plus aux dicts Coatbécham, Moël et Guillaume Le Berre, qui auroient chacun d'eux six jours, auroit payé à raison de 15 sols tournois par jour la somme de 13 livres 10 sols. — Item, pour avoir faict faire 260 clous, savoir pour clouer les bandes de fer des roues de charettes pezant ensemble le nombre de 80 livres de fer, pour ce 2 escus. — Item, auroit faict faire pour les quatre roues des charettes 56 cercles de fer pour soutenir les dictes bandes, chacune bande pesant deux livres et demye fesant ensemble cent douze livres, pour ce 3 escus et demy. — Plus auroit achepté 20 livres de fer pour garnir quatre pièces de bois pour servir de lymon (timon), cy 30 sols. — Item, auroitourny 40 livres de fer pour fairer les goujons de ressort et des chaines de fer pour tenir les lymons des charettes fesant ensemble un écu. » — En tout, 55 livres, 10 sols ou 267 francs de nos jours.

On exécuta de nombreuses réparations de ce genre, non seulement à Quimper, mais encore à l'armée de siège, où des ouvriers réclamés par M. de Sourdéac furent envoyés « par autorité de justice » ; sur sa demande, ou plutôt ses ordres, on y expédia aussi des matériaux de toute espèce

(1) Pièces vertes, c'est-à-dire en bronze ; ces deux canons provenaient d'un vaisseau flamand capturé à Penmarch, en 1594 et qui était chargé de munitions de guerre destinées aux Royaux.

et pour 76 l. 12 s. 6 c, de clous et de fer destinés à ces réparations.

De la fabrication du pain de munition et des charrettes pour le transporter à l'armée.

Pendant quelque temps, au commencement du siège, la ville fut obligée de fabriquer une certaine quantité de pains de munition ; elle dut installer une boulangerie, acheter des pétrins, des balances avec leurs poids, ainsi que le combustible nécessaire. Cette boulangerie, établie dans un local loué par la municipalité, était pourvue de sacs dans lesquels on mettait les vivres qu'on expédiait à l'armée (1). Des charrettes les portaient à destination ; leurs conducteurs recevaient de 20 à 30 sols par voyage. Ce genre de dépense couta 50 écus, 20 sols et 6 deniers.

Blés fournis par la ville.

« Plus auroit fourny et mys au magasin de ceste ville le nombre de cinquante-trois rases fromant pour ayder à l'entretien du dict siège de Douarannenès, à raison de dix livres dix sols tournois la rase, montant le dict nombre de bled à la somme de cinq cens cinquante dix livres, dix sols tournois, quelz cinquante trois rases fromant auroient esté avancez par quelques particuliers qui en demandent au dict Chevillart remboursement, suivant l'assemblée de ville du seiziesme juillet quatre vingtz dix sept et pour ce 556 livres 10 sols.

« Plus auroit payé à Cristoffe Le Gal, boullanger, la somme de 13 escus 17 sols et demy, pour trois combles fromant my en farine pris par feu M. Girondeau, munition-

(1) La pâte de chaque pain, avant d'être mise au four, devait peser quatre livres et demie.

naire au moulin du Duc appartenant au dict boullanger » (1).

Le total de ces deux fournitures s'élève à 198 écus, 38 s. 6 deniers.

De l'équipage des vaisseaux.

Tel est le titre de ce chapitre. Equipage ne doit pas être pris ici dans le sens absolu du mot ; le miseur Chevillard entend par cette expression dépense pour l'approvisionnement et les réparations de la flotte. Du reste, ces vaisseaux n'étaient que de modestes petits bâtiments, ordinairement employés en temps de paix au cabotage, et qu'on utilisait, en certaines circonstances. C'est ce qui arriva en l'année 1597 ; on s'en servit pour transporter quelques munitions à Penmarch, et surveiller l'Odet, où les navires de la Fontenelle, autrement considérables, remontaient jusqu'aux environs de Quimper. Du reste, leur nombre et leurs moyens de défense n'étaient guère à redouter, si on en juge par les articles suivants. — « Davantage, auroitourny aux deux navires de guerre de Penmarch le nombre de dix huit piques, à raison de quatre livres chacune, 72 l., esquelz commandoient respectivement Guyon Cariou et Pierre Lamouroux, du dict Pennemarch. — Plus auroit baillé à Yvon Le Gardin, commandant en la patache de mon dict sieur gouverneur, quatre piques valant 16 l. » — C'étaient donc trois bâtiments tout au plus. Par cet autre article, où il est question de la voilure de l'un d'eux, on appréciera son importance. — « Du 28^{me} jour de juin, pour faire trois voilles contenant chacune 36 aunes de toile, et de longueur 6 aunes et de laisse six autres aunes, revenant chacune voile à

(1) Jusqu'à présent, nous n'avons pu découvrir la contenance de ces mesures auxquelles le manuscrit donne le nom de rase et de comble ; il serait intéressant de les comparer à l'hectolitre de nos jours. — En cette année 1597, la famine était très grande en Bretagne, le blé devait être d'un prix très élevé.

21 l. 12 s., faisant 64 l. 16 s. » — En ne comprenant pas le prix des piques, qui figure déjà dans le chapitre des munitions, la dépense pour l'équipage des vaisseaux s'éleva en totalité à 25 écus 40 sols seulement.

« Des deniers baillez et déboursez par ledict procureur aux messagers, durant le siège mys devant les forts de Penmarch et de Douarannenez par le dict seigneur de Sourdéac. »

L'énumération en est longue, et le total de ce chapitre se chiffre par 252 écus 15 sols (environ 2,300 francs de notre monnaie). Ces messagers, nous le rappelons encore ici, non seulement portaient des dépêches aux chefs de l'armée, aux commandants des garnisons soumises au roi, ainsi qu'aux municipalités des villes alliées, mais encore on les chargeait d'une périlleuse mission, celle d'espionner les mouvements des troupes de la Ligue. C'est surtout pendant le siège de Douarnenez qu'on les multiplia et qu'on les répandit dans les localités suspectes. Nous avons déjà cité plusieurs articles les concernant, nous nous bornerons seulement à en rapporter quelques autres.

« Du 21^{me} may 1597, à Yvon Bayon, espion, pour avoir esté espionner à Douarannenez, du commandement du sieur gouverneur, où il auroit esté occupé deux jours, 60 sols. » Cet homme fut aux renseignements peu de jours avant l'arrivée de Sourdéac devant l'île Tristan. — « Du 3^{me} juin, à trois espions qui auroient esté envoyés, savoir un au Faout et au Saint, l'autre à Gourin et vers Carhaix, et l'autre Châteauneuf, Vuelgoet et Braspartz, pour savoir s'il y eut des troupes en aucunes des dictes places, comme mon dictsieur Maignan (Magnane) avoit entendu, et auroient esté les dicts espions l'espace de quinze jours, le dict Chevillart auroit payé à iceux la somme de sept escuz et demy. — Du 6 juillet, à chacun des cinq paisants de

Plogonnec qui auroient prins et rendus en ceste dicte ville deux laquais appartenant à la Fontenelle saisis de deux paquetz de lettres, auroit payé à chacun d'eux dix sols tournois et pour ce 50 sols. — Du 17 aost, à Jan Jezequel, pour avoir aporté une lettre à l'armée de la part du dict gouverneur, pour l'advertir que les navires de La Fontenelle estoient en mer, auroit payé 30 sols. » — Sans doute en ce moment cette flotte était en quête de ravitaillement. — « Du 30 aost, à trois guides qui auroient esté guidé l'armée d'aller à Kemperlé, savoir, deux aux Suisses et l'autre à Monsieur le baron (de Molac), auroit payé pour quatre jours à chacun trente sols par jour, font 6 escuz. »

Voici très-probablement à quelle circonstance se réfère ce dernier article. Molac, qui, à son grand regret et sur les ordres de Sourdéac, avait levé le siège de Douarnenez, aussitôt son arrivée à Quimper, apprit que les Ligueurs étaient réunis à Quimperlé, sous les ordres de la Grandville. Sans perdre de temps, dès le lendemain de son arrivée, il marcha à leur rencontre. Mais la Grandville n'était déjà plus à Quimperlé; Molac le suivit et l'atteignit près du château de Quimerch, en Bannalec. C'est sous les murs de ce château, qui appartenait au sire de Tinteniach, que se livra cette sanglante bataille où les Royaux remportèrent une victoire qui contribua à mettre fin à cette cruelle guerre civile qui durait depuis si longtemps. Dans cette affaire, le sire de la Grandville fut tué; Molac, qui y fit des prodiges de valeur, fut blessé en chargeant, ainsi que d'Erlac, le commandant des Suisses. Jusqu'à présent, nous n'avons pu découvrir le jour ni le mois de cet important évènement. D'après la mise en route de l'armée de Molac, qui eut lieu le 30 août et qui fut dirigée sur Quimperlé, par les trois guides payés par le miseur Chevillart, en considérant la promptitude des mouvements des troupes royales, on peut avec certitude lui assigner une date entre le 2 et le 5 septembre, au plus tard.

De la dépense des députés.

A notre grand regret, Chevillart ne nous donne pas connaissance des missions confiées à plusieurs habitants de la ville ; il se borne à indiquer les frais de leurs voyages. Nous pouvons seulement citer que : — « Du 12 juin 1597 il auroit payé aux députés, compris le salaire de leurs serviteurs et loyer de leurs chevaux, pour avoir esté en païs bas du Léon acheter de la pouldre et des balles pour le siège de Douarannenès, la somme de 218 escus, 45 sols. — Du 24 aost, auroit, par les mains d'André Girondeau, payé au sieur capitaine Parceveau, député pour aller trouver monsieur le mareschal (de Saint-Luc), la somme de 78 escus. » Sans doute, ce capitaine était chargé, par les habitants de Quimper, de supplier ce maréchal de s'opposer à la levée du siège de Douarnenez. Il était accompagné de Jacques Le Prédour, bourgeois de la ville, qui reçut 51 écus 40 sols.

Le total de ce chapitre s'élève à 574 écus 25 sols.

« Des payements faitz au sieur de Sourdéac et pour les comoditez du logix du dict sieur de Sourdéac. »

Nous avons vu que Sourdéac, découragé et ne sachant quels moyens employer pour s'emparer de l'île Tristan, confia les opérations du siège à Molac, mais sans abandonner précisément le commandement de l'armée, où il faisait de courtes apparitions. Il venait souvent à Quimper, dont les habitants mirent un hôtel à sa disposition et en outre pourvurent à tous ses besoins, en lui donnant une somme de 1,200 écus. — « Plus le dict Chevillart auroit baillé et payé douze cens escus au sieur Vincent pour délivrer au dict sieur de Sourdeac ». — Ces 1,200 écus représentaient alors une valeur de 18,000 francs de nos jours. C'était sortir de leurs habitudes. Ordinairement, les Quim-

pérois acquittaient les notes présentées par les hôteliers chez lesquels ils plaçaient les personnages de passage en leur ville. Comme leurs hôtes usaient souvent de peu de discrétion et abusaient de l'hospitalité qu'on leur offrait, en faisant des dépenses exagérées, pour éviter cet abus de confiance, dans cette circonstance, ils crurent sans doute agir prudemment en s'entendant avec l'argentier de Sourdéac, à qui ils remirent une somme convenue à l'avance. Cette mesure leur fut probablement aussi avantageuse qu'économique.

Quant au « logix » mis à la disposition de Sourdéac, il devait être splendidement aménagé et pourvu de meubles de toute sorte « les comoditez » qu'on y ajouta se bornent à peu de chose, et coûtèrent en tout 25 écus 39 sols (385 fr.) On y voit figurer quelques charretées de bois, du charbon, l'achat de plusieurs serrures, de la paille, des réparations aux écuries, pour y placer les chevaux de ce seigneur, des tonneaux à serrure pour contenir l'avoine etc. La dépense totale s'éleva au chiffre respectable de 1,225 écus 39 sols.

Des frais particuliers.

Ce dernier chapitre, qui monte à 47 écus, est relatif aux frais occasionnés pour l'établissement de ce mémoire, qui fut dressé en quatre expéditions et accompagné de nombreuses pièces justificatives ; dans ces 47 écus sont compris les honoraires des procureurs et des avocats qui apportèrent leur concours à sa rédaction.

Enfin, ce mémoire s'éleva à la somme de 4,172 écus 57 sols, qui vaudraient 72,000 francs aujourd'hui. « Il fust fait arresté et signé le lundy 4 may 1598 », par Jacques-Laurent Sénéchal, M^{tro} Lohéaec, procureur du roi, Chevillart, miseur sortant, François Furic, miseur en charge, et

les délégués de l'assemblée de ville, Corentin Le Baron, Gilles Furic et M^{re} Stangier.

Nous ne possédons que fort peu de renseignements sur Allain Chevillart ; nous savons seulement qu'avant sa nomination de miseur, en 1597, il avait été successivement fermier de la Pancarte et du Devoir de l'écu par tonneau de vin, ce qui indique qu'à cette époque, il devait être un des riches bourgeois de la localité. Le chanoine Moreau le cite dans ses mémoires comme ayant fait preuve de courage, le jour où Lezonnet tenta de s'emparer de Quimper, par surprise. A la tête de quelques habitants, réunis à la hâte, il défendit les barrières de la rue Neuve et de l'hôpital Sainte-Catherine ; en arrêtant quelque temps l'ennemi, il permit à ses concitoyens de prendre les dispositions nécessaires pour empêcher l'envahissement de leur ville.

6 mai 1885.

FATY,

Major en retraite.
